

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2390

6 octobre 2011

SOMMAIRE

Alternative Leaders S.A.	114716	Piki S.à.r.l.	114688
Avylux S.à r.l.	114718	Podium International S.A.	114690
Belgian European Agencies	114716	Podium International S.A.	114692
Carrosserie Salis S.à r.l.	114707	Presto Productions S.à.r.l.	114692
Centaur Luxco S.à r.l.	114685	PRG Subsidiary 1 S.à r.l.	114695
Centaur Luxco S.à r.l.	114714	Promofi	114695
Compagnie Internationale de Participa- tions S.A.	114682	Pyramus S. à r.l.	114674
Corfu S.A.	114695	RBS Infrastructure Capital Holdings (Ne- therlands) S.à r.l.	114711
Denning & Co. Investments Ltd. S.A. ...	114713	Recyfe S.A.	114707
Electricité du Grand Duché de Luxem- bourg S.A.	114715	Rema One S.à r.l.	114707
Fanclub Rouge Léiw Bascharage	114688	Rohstoff- und Metallhandelskontor S.à r.l. et Cie S.e.c.s.	114706
Ifile S.A.	114715	Rommel Soparfi S.A.	114711
LSREF Summer Holdings, S.à r.l.	114718	Sansar S.A.	114711
Mars Propco 30 S.à r.l.	114682	SBRE Winchester B Investor S.à r.l.	114684
Mars Propco 31 S.à r.l.	114686	S.C.I. Eurapple II	114693
Mars Propco 32 S.à r.l.	114690	SHCO 28 S.à r.l.	114677
Mars Propco 40 S.à r.l.	114693	Siola S.A.	114714
Parchausan Holding S.A.	114688	Skorpio Capital Investment S.à r.l.	114714
Phoenix III Mixed R	114674	Smeraldo S.A.	114714
Phoenix III Mixed T	114684	Somaf Holding S.A.	114715
Phoenix III Mixed U	114684	Tiger Holding S.à r.l.	114715
Phoenix III Mixed V	114685	Truvo A1 S.à r.l.	114704
Phoenix III Mixed W	114685	Valero Moselle Company S.à r.l.	114696
Phoenix III Mixed X	114685	Zimmer & Schulz Lux-International Sàrl- Fiduciaire-Expert Comptable	114716
Phoenix III Mixed Y	114685		
Phoenix III Mixed Z	114686		

Phoenix III Mixed R, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 111.628.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011116074/10.

(110133102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2011.

Pyramus S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 45.260.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 137.398.

In the year two thousand and eleven, on the twentieth day of the month of May.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Pyramus S.à.r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg on 17 March 2008 by deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1007 of 23 April 2008. The articles of association of the Company (the "Articles") have been amended for the last time on 19 December 2008 by deed of the undersigned notary, published in the Mémorial number 191 of 28 January 2009.

The Meeting was presided by Me Nora Filali, maître en droit, residing in Luxembourg.

There was appointed as secretary and scrutineer Me Ana Bramao, maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the proxyholders, the chairman, the secretary and scrutineer and the undersigned notary. The said list will be attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

As it appeared from said attendance list, all forty-five million two hundred and sixty thousand (45,260,000) shares in issue in the Company were represented at the Meeting and the shareholders of the Company declared that they had prior knowledge of the agenda so that the Meeting was validly constituted and able to validly decide on all the items on the agenda.

II. The agenda of the meeting was as follows:

A - Conversion of four hundred and seventy thousand and one (470,001) ordinary class A shares with a par value of one Euro (EUR 1) each currently held by Apax WW Nominees Ltd into four hundred and seventy thousand and one (470,001) ordinary class B shares with a par value of one Euro (EUR 1); subsequent amendment of article 5 (first sentence) of the articles of association of the Company.

B – Approval of (i) the transfer of one million sixty thousand (1,060,000) ordinary class B shares and five hundred and twenty-six thousand (526,000) preferred shares, each with a par value of one Euro (EUR 1) by Apax WW Nominees Limited to Pyramus Management II GmbH & Co. KG, and (ii) the transfer of two million nine hundred and forty thousand (2,940,000) ordinary class B shares each with a par value of one Euro (EUR 1) by Pyramus Beteiligungs GmbH to Pyramus Management II GmbH & Co. KG.

Thereafter, the Meeting took unanimously the following resolutions:

First résolution

The Meeting resolved to convert four hundred and seventy thousand and one (470,001) ordinary class A shares with a par value of one Euro (EUR 1) each currently held by Apax WW Nominees Ltd into four hundred and seventy thousand and one (470,001) ordinary class B shares with a par value of one Euro (EUR 1).

As a result, the Meeting resolved to amend the first sentence of article 5 of the articles of association of the Company so that it shall henceforth read as follows:

"5. The issued share capital of the Company is set at forty-five million two hundred and sixty thousand Euros (EUR 45,260,000), divided into (i) thirty-five million five hundred and twenty-nine thousand nine hundred and ninety-nine (35,529,999) ordinary class A shares, (ii) four million four hundred and seventy thousand and one (4,470,001) ordinary class B shares and (iii) five million two hundred and sixty (5,260,000) preferred shares, with a par value of one Euro (EUR 1) each."

Second résolution

The Meeting resolved to approve:

(i) the transfer of one million sixty thousand (1,060,000) ordinary class B shares and five hundred and twenty-six thousand (526,000) preferred shares, each with a par value of one Euro (EUR 1) by Apax WW Nominees Limited to Pyramus Management II GmbH & Co. KG, a German limited partnership with registered office at c/o SOCIO Verwaltungsgesellschaft GmbH, Theatinerstr. 12, 80333 Munich and registered with the commercial register of the local court of Munich under number HRA 93835, and

(ii) the transfer of two million nine hundred and forty thousand (2,940,000) ordinary class B shares each with a par value of one Euro (EUR 1) by Pyramus Beteiligungs GmbH to Pyramus Management II GmbH & Co. KG.

The Meeting acknowledged that the shareholding of the Company will, after the above mentioned transfers be composed as follows:

Name of the shareholder	Class A shares	Class B shares	Preferred shares
Apax WW Nominees Limited	35,520,229	-	4,732,489
Pyramus Management GmbH & Co. KG	-	470,001	-
Pyramus Co-Investment GmbH & Co.KG	9,770	-	1,511
Pyramus Beteiligungs GmbH	-	-	-
Pyramus Management II GmbH & Co. KG	-	4,000,000	526,000
TOTAL	35,529,999	4,470,001	5,260,000

Nothing further being on the agenda, the Meeting was thereupon closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 4,300.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the appearing parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingtième jour du mois de mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de Pyramus S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg le 17 mars 2008 suivant acte reçu du notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1007 du 23 avril 2008. Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés pour la dernière fois le 19 décembre 2008 suivant acte reçu du notaire soussigné, publié au Mémorial numéro 191 du 28 janvier 2009.

L'Assemblée a été présidée par Me Nora Filali, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

La présidente a nommé comme secrétaire et scrutateur Me Ana Bramao, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

La présidente a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I. Les associés représentés ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par les mandataires, le président, le secrétaire et scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence sera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Il ressort de ladite liste de présence que les quarante-cinq millions deux cent soixante mille (45.260.000) parts sociales émises par la Société étaient représentées à l'Assemblée et que les associés de la Société ont déclaré avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour, de sorte que l'Assemblée était valablement constituée et pouvait valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée était le suivant:

A- Conversion de quatre cent soixante-dix mille et une (470.001) parts sociales ordinaires de classe A d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, détenues actuellement par Apax WW Nominees Ltd en quatre cent soixante-dix mille et une (470.001) parts sociales ordinaires de classe B d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1); modification sub-séquente de l'article 5 (première phrase) des Statuts.

B- Approbation (i) du transfert d'un million soixante mille (1.060.000) parts sociales ordinaires de classe B et cinq cent vingt-six mille (526.000) parts sociales préférentielles, chacune d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) par Apax WW Nominees Limited à Pyramus Management II GmbH & Co. KG, et (ii) du transfert de deux millions neuf cent quarante mille (2.940.000) parts sociales ordinaires de classe B, chacune avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1) par Pyramus Beteiligungs GmbH à Pyramus Management II GmbH & Co. KG, et (ii) du transfert de deux millions neuf cent quarante mille (2.940.000) parts sociales de classe B chacune d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) par Pyramus Beteiligungs GmbH à Pyramus Management II GmbH & Co. KG.

Suite à ceci, l'Assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée a décidé de convertir quatre cent soixante-dix mille et une (470.001) parts sociales ordinaires de classe A, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune détenues actuellement par Apax WW Nominees Ltd en quatre cent soixante-dix mille et une (470.001) parts sociales ordinaires de classe B, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1).

En conséquence, l'Assemblée a décidé de modifier la première phrase de l'article 5 des Statuts, afin qu'il ait la teneur suivante:

«5. Le capital social émis de la Société est fixé à quarante-cinq millions deux cent soixante mille euros (EUR 45.260.000), divisé en (i) trente-cinq millions cinq cent vingt-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (35.529.999) parts sociales ordinaires de classe A, (ii) quatre millions quatre cent soixante-dix mille et une (4.470.001) parts sociales ordinaires de classe B et (iii) cinq millions deux cent soixante mille (5.260.000) parts sociales préférentielles, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.»

Deuxième résolution

L'Assemblée a décidé d'approuver:

(i) le transfert d'un million soixante mille (1.060.000) parts sociales ordinaires de classe B et cinq cent vingt-six mille (526.000) parts sociales préférentielles, chacune d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) par Apax WW Nominees Limited à Pyramus Management II GmbH & Co. KG, une limited partnership de droit allemand, ayant son siège social au c/o SOCIO Verwaltungsgesellschaft GmbH, Theatinerstr. 12, 80333 Munich et immatriculée auprès du commercial register of the local court of Munich sous le numéro HRA 93835, et

(ii) le transfert de deux millions neuf cent quarante mille (2.940.000) parts sociales ordinaires de classe B, chacune d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) par Pyramus Beteiligungs GmbH à Pyramus Management II GmbH & Co. KG.

L'Assemblée prend acte que suite aux transferts précités, la composition du capital social sera la suivante:

Nom de l'associé	Parts sociales de classe A	Parts sociales de classe B	Parts sociales préférentielles
Apax WW Nominees Limited	35.520.229	-	4.732.489
Pyramus Management GmbH & Co. KG	-	470.001	-
Pyramus Co-Investment GmbH & Co. KG	9.770	-	1.511
Pyramus Beteiligungs GmbH	-	-	-
Pyramus Management II GmbH & Co. KG	-	4.000.000	526.000
TOTAL	35.529.999	4.470.001	5.260.000

Rien de plus n'étant à l'ordre du jour, l'Assemblée a été clôturée.

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés approximativement à EUR 4.300,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivie d'une traduction en français; à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite du présent acte, les parties comparantes ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: N. FILALI, A. BRAMAO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 mai 2011. Relation: LAC/2011/24869. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 20 juin 2011.

Référence de publication: 2011117777/168.

(110134727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

SHCO 28 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 162.742.

—
STATUTES

In the year two thousand eleven, on the sixth day of May.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

THERE APPEARED:

ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A., a société anonyme incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-1931 Luxembourg, 13-15 Avenue de la Liberté, registered with the Luxembourg trade registry under number B 103.123,

here represented by Ms. Sophie Henryon, employee, professionally residing in Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy will remain attached to the present deed for the purposes of registration.

The appearer requested the notary to record the formation of a company with limited liability ("société à responsabilité limitée"), governed by the relevant law and the following articles:

Art. 1. There is formed by those present a company with limited liability which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by present articles.

Art. 2. The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may in particular acquire all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has a participation or in which it has a direct or indirect interest.

The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property, which it may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The company has been formed for an unlimited period.

Art. 4. The company will assume the name of "SHCO 28 S.à r.l." a private limited liability company.

Art. 5. The registered office is established in the City of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its members.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

Art. 6. The company's corporate capital is fixed at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares with a par value of EUR 1.- (one euro) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. The capital may be changed at any time under the conditions specified by article 199 of the law concerning commercial companies.

Art. 8. Each share gives rights to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to its relationship with the number of shares in existence.

Art. 9. The transfer of shares is stated in a notarial deed or by private deed. They are made in compliance with the legal dispositions. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the members will not bring the company to an end.

Art. 11. Neither creditors nor heirs of the shareholders may for any reason create a charge on the assets or documents of the company.

Art. 12. The company is administered by one or several managers, not necessarily members, appointed by the members.

Except if otherwise provided by the general meeting of members, in dealing with third parties the manager or managers have extensive powers to act in the name of the company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the company's object.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the single signature of one of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of Managers (namely class A Managers and class B Managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A Manager and one class B Manager.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

Any Manager may act at any meeting by appointing in writing by letter or by cable, telegram, facsimile transmission or e-mail another Manager as his proxy.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

Art. 13. The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitment regularly made by them in the name of the company. They are simple authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 14. Each member may take part in collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each member has voting rights commensurate with his shareholding. Each member may appoint a proxy to represent him at meetings.

Art. 15. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by members owning more than half the share capital. However, resolutions to alter the articles and particularly to liquidate the company may only be carried by a majority of members owning three quarters of the company's share capital.

If the Company has only one member, his decisions are written down on a register held at the registered office of the Company.

Art. 16. The company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 17. Each year on the thirty-first of December, the books are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Art. 18. Each member may inspect the above inventory and balance sheet at the company's registered office.

Art. 19. The receipts stated in the annual inventory, after deduction of general expenses and amortisation represent the net profit.

Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be used freely by the members.

The balance of the net profits may be distributed to the member(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by

carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 20. At the time of the winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, members or not, appointed by the members who will fix their powers and remuneration.

Art. 21. The members will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in the articles.

Transitory Disposition

The first financial year commences this day and ends on the thirty-first of December two thousand and eleven.

Subscription and Payment.

The 12.500 (twelve thousand five hundred) shares are subscribed by the sole shareholder as follows:

ATC Corporate Services (Luxembourg) S. A..

prenamed: 12.500 (twelve thousand five hundred) shares

The shares thus subscribed have been fully paid up by a contribution in cash of EUR 12.500 (twelve thousand five hundred euro) which is at the disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary.

Estimate of costs.

The parties estimate the value of formation expenses at approximately EUR 1.200,- (one thousand two hundred euro).

Decisions of the sole shareholder

The sole shareholder has taken the following decisions.

1) Is appointed as manager of the company for an undetermined period:

ATC Management (Luxembourg) S.à r.l. having its registered office at, 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

2) The registered office is established at L-1931 Luxembourg, 13-15, Avenue de la Liberté.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le six mai.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

A comparu:

ATC Corporate Services (Luxembourg) S. A., une société anonyme constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1931 Luxembourg, 13-15, Avenue de la Liberté, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 103.123

ici représentée par Mme. Sophie Henryon, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La prédite procuration restera annexée aux présentes aux fins d'enregistrement ensemble avec l'acte.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer par les présentes:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de "SHCO 28 S.à r.l.", société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

L'adresse du siège sociale peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a désigné différentes classes de Gérants (à savoir des Gérants de classe A et des Gérants de classe B) la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un Gérant de classe A et d'un Gérant de classe B. Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par les gérants y ayant participé. Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion des gérants en désignant par écrit, par lettre ou par câble, télégramme, télécopie ou email un autre gérant comme son mandataire.

Une décision écrite signée par tous les gérants sera aussi valable et efficace que si elle avait été prise lors d'une réunion du conseil dûment convoquée. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ou la liquidation de la société ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 17. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 18. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la Société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Art. 20. Lors de la dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire.

Le premier exercice commence le jour de la constitution et finit le trente et un décembre deux mille onze.

Souscription et Libération.

Les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sont souscrites par l'associé unique comme suit:

ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A., prédésignée: 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales.

Les parts ainsi souscrites ont été entièrement libérées par un apport en espèces de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), qui se trouve à la disposition de la Société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société à raison de sa constitution est évalué approximativement à la somme de EUR 1.200,- (mille deux cents euros).

Décisions de l'associé unique

Ensuite l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1) Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

ATC Management (Luxembourg) S. à r.l., ayant son siège social à 1315, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

2) Le siège social de la société est fixé à L-1931 Luxembourg, 13-15, Avenue de la Liberté.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Henryon, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 11 mai 2011. Relation: EAC/2011/6187. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): T. Thoma.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2011114840/248.

(110131030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2011.

Compagnie Internationale de Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 111.242.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires pour l'exercice 2010 tenue à 14.00 heures le 15 juin 2011

Extrait des résolutions

4- L'assemblée générale renouvelle les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes, à savoir:

Administrateurs:

- M. Bourkel Michel, 8 rue Dicks, L-1417 Luxembourg
- Mme Bourkel Anique, 8 rue Dicks, L-1417 Luxembourg
- M. Vancheri Alexandre, 8 rue Dicks, L-1417 Luxembourg

Administrateur-délégué:

- M. Bourkel Michel, 8 rue Dicks, L-1417 Luxembourg

Commissaire aux comptes:

- Wilbur Associates Ltd, IBC 185200, Union Court Building, Elizabeth Avenue & Shirley Street S-E2, Nassau, Bahamas, N-8188;

qui tous acceptent, pour l'exercice social 2011 et jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2012.

Référence de publication: 2011116816/22.

(110133564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2011.

Mars Propco 30 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 344.675,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 122.326.

In the year two thousand and eleven, on the twelfth day of the month of May.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Mars Propco 30 S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 122326, incorporated by deed of the prenamed notary, dated 24th November 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 110 of 3rd February 2007. The articles of incorporation of the Company have been amended several times and for the last time on 10 May 2011 by deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

The meeting was presided by Me Ralph BEYER, Rechtsanwalt, residing in Luxembourg.

There was appointed as secretary Me Quentin HUBEAU, avocat, residing in Luxembourg, and as scrutineer Me Susanne GOLDACKER, maître en droit, residing in Luxembourg.

The bureau having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list signed by the proxyholders, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list, as well as the proxies, will remain attached to this document to be filed with it with the registration authorities.

II. It appears from said attendance list that all thirteen thousand seven hundred and eighty-seven (13,787) shares in issue were represented at the present meeting.

III. All shareholders represented declared having had sufficient prior knowledge of the agenda of the meeting and waived their rights to any prior convening notice thereof so that the meeting can validly decide on all items of the agenda.

IV. The present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the agenda set out below:

Agenda

A. Transfer of the registered office of the Company from 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg to 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg;

B. Consequent amendment of the first paragraph of article 4 of the articles of association of the Company, so as to read as follows:

“ **Art. 4. Registered Office.** The Company has its registered office in the municipality of Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.”

C. Miscellaneous.

The above having been approved by the meeting, the following resolution was unanimously passed:

Sole resolution

The meeting resolved to transfer the registered office of the Company from 24, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg to 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

As a consequence of the above resolution, the meeting resolved to amend the first paragraph of article 4 of the articles of incorporation of the Company, so as to read as follows:

“ **Art. 4. Registered Office.** The Company has its registered office in the municipality of Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.”

There being no further item on the agenda and all agenda items having been considered and resolved upon, the meeting was closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the appearing party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the bureau signed together with the undersigned notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil onze, le douzième jour du mois de mai.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de Mars Propco 30 S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122326, constituée le 24 novembre 2006 suivant acte reçu par le notaire précité, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 110 du 3 février 2007. Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises, et ce pour la dernière fois le 10 mai 2011 par acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

L'assemblée était présidée par Me Ralph BEYER, Rechtsanwalt, demeurant à Luxembourg.

A été nommé en tant que secrétaire Me Quentin HUBEAU, avocat, demeurant à Luxembourg, et en tant que scrutateur Me Susanne GOLDACKER, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant été constitué, le président a déclaré et prié au notaire d'acter ce qui suit:

I. Les associés représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent figurent sur la liste de présence signée par les mandataires, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste ainsi que les procurations resteront annexées au présent document pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

II. Il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité des treize mille sept cent quatre-vingt-sept (13.787) parts sociales émises étaient représentées à la présente assemblée.

III. Tous les associés représentés ont déclaré avoir préalablement pris connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée et ont renoncé à leur droit d'avoir une convocation préalable afin que l'assemblée puisse valablement prendre des décisions sur tous les points figurants à l'ordre du jour.

IV. La présente assemblée est dûment constituée et peut délibérer valablement sur les points de l'ordre du jour énoncé ci-après:

Agenda

A. Transfert du siège social de la Société du 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg;

B. Par conséquent, modification du premier paragraphe de l'article 4 des statuts de la Société, de sorte qu'il ait la teneur suivante:

« **Art. 4. Siège social.** La Société a son siège social auprès de la commune de Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré à tout autre endroit au Luxembourg par le biais d'une résolution d'une assemblée générale extraordinaire de ses associés délibérant de la manière prévue dans les statuts.»

C. Divers.

Une fois que ce qui précède a été approuvé par les membres de l'assemblée, la résolution suivante a été adoptée:

Résolution unique

L'assemblée a décidé de transférer le siège social de la Société du 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg.

En conséquence de la résolution précitée, l'assemblée a décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 4 des statuts de la Société, de sorte qu'il ait la teneur suivante:

« **Art. 4. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution prise par l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions requises pour une modification des statuts.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, et tous les points y figurant ayant été pris en considération, l'assemblée a été clôturée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare par le présent qu'à la requête de la partie comparante, cet acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la requête de la même partie comparante, la version anglaise fera foi en cas de divergences entre la version française et la version anglaise.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg à la même date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent procès-verbal, le bureau a signé le présent acte avec le notaire soussigné.

Signé: R. BEYER, Q. HUBEAU, S. GOLDACKER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 mai 2011. Relation: LAC/2011/23035. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2011.

Référence de publication: 2011116004/110.

(110133113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2011.

Phoenix III Mixed T, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 111.630.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011116075/10.

(110133101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2011.

Phoenix III Mixed U, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 111.631.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011116076/10.

(110133100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2011.

SBRE Winchester B Investor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 125.136.

Gemäss Kündigungsschreiben von Patrick Römer mit Berufsanschrift 6, place de Nancy, L-1445 Luxembourg und Jennifer Beyer, mit Berufsanschrift 6, place de Nancy, L-1445 Luxembourg vom 9 August 2011, treten beide als Geschäftsführer mit sofortiger Wirkung zurück.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 11 August 2011.

Pour la société

Référence de publication: 2011116116/13.

(110133057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2011.

Phoenix III Mixed V, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 111.632.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011116077/10.

(110133099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2011.

Phoenix III Mixed W, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 111.633.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011116078/10.

(110133098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2011.

Phoenix III Mixed X, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 111.634.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011116079/10.

(110133097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2011.

Phoenix III Mixed Y, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 111.635.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011116080/10.

(110133096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2011.

Centaur Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 116.538.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2011.
Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.
Signatures
Domiciliation Agent

Référence de publication: 2011116191/14.

(110132091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2011.

Phoenix III Mixed Z, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 111.636.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011116081/10.

(110133095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2011.

Mars Propco 31 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 314.600,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 122.327.

In the year two thousand and eleven, on the twelfth day of the month of May.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Mars Propco 31 S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 122327, incorporated by deed of the prenamed notary, dated 24th November 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 101 of 2nd February 2007. The articles of incorporation of the Company have been amended several times and for the last time on 10 May 2011 by deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

The meeting was presided by Me Ralph BEYER, Rechtsanwalt, residing in Luxembourg.

There was appointed as secretary Me Quentin HUBEAU, avocat, residing in Luxembourg, and as scrutineer Me Susanne GOLDACKER, maître en droit, residing in Luxembourg.

The bureau having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list signed by the proxyholders, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list, as well as the proxies, will remain attached to this document to be filed with it with the registration authorities.

II. It appears from said attendance list that all twelve thousand five hundred and eighty-four (12,584) shares in issue were represented at the present meeting.

III. All shareholders represented declared having had sufficient prior knowledge of the agenda of the meeting and waived their rights to any prior convening notice thereof so that the meeting can validly decide on all items of the agenda.

IV. The present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the agenda set out below:

Agenda

A. Transfer of the registered office of the Company from 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg to 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg;

B. Consequent amendment of the first paragraph of article 4 of the articles of association of the Company, so as to read as follows:

“ **Art. 4. Registered Office.** The Company has its registered office in the municipality of Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.”

C. Miscellaneous.

The above having been approved by the meeting, the following resolution was unanimously passed:

Sole resolution

The meeting resolved to transfer the registered office of the Company from 24, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg to 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

As a consequence of the above resolution, the meeting resolved to amend the first paragraph of article 4 of the articles of incorporation of the Company, so as to read as follows:

“ **Art. 4. Registered Office.** The Company has its registered office in the municipality of Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.”

There being no further item on the agenda and all agenda items having been considered and resolved upon, the meeting was closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the appearing party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the bureau signed together with the undersigned notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil onze, le douzième jour du mois de mai.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de Mars Propco 31 S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122327, constituée le 24 novembre 2006 suivant acte reçu par le notaire précité, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 101 du 2 février 2007. Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises, et ce pour la dernière fois le 10 mai 2011 par acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

L'assemblée était présidée par Me Ralph BEYER, Rechtsanwalt, demeurant à Luxembourg.

A été nommé en tant que secrétaire Me Quentin HUBEAU, avocat, demeurant à Luxembourg, et en tant que scrutateur Me Susanne GOLDACKER, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant été constitué, le président a déclaré et prié au notaire d'acter ce qui suit:

I. Les associés représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent figurent sur la liste de présence signée par les mandataires, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste ainsi que les procurations resteront annexées au présent document pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

II. Il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité des douze mille cinq cent quatre-vingt-quatre (12.584) parts sociales émises étaient représentées à la présente assemblée.

III. Tous les associés représentés ont déclaré avoir préalablement pris connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée et ont renoncé à leur droit d'avoir une convocation préalable afin que l'assemblée puisse valablement prendre des décisions sur tous les points figurants à l'ordre du jour.

IV. La présente assemblée est dûment constituée et peut délibérer valablement sur les points de l'ordre du jour énoncé ci-après:

Agenda

A. Transfert du siège social de la Société du 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg;

B. Par conséquent, modification du premier paragraphe de l'article 4 des statuts de la Société, de sorte qu'il ait la teneur suivante:

« **Art. 4. Siège social.** La Société a son siège social auprès de la commune de Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré à tout autre endroit au Luxembourg par le biais d'une résolution d'une assemblée générale extraordinaire de ses associés délibérant de la manière prévue dans les statuts.»

C. Divers.

Une fois que ce qui précède a été approuvé par les membres de l'assemblée, la résolution suivante a été adoptée:

Résolution unique

L'assemblée a décidé de transférer le siège social de la Société du 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg.

En conséquence de la résolution précitée, l'assemblée a décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 4 des statuts de la Société, de sorte qu'il ait la teneur suivante:

« **Art. 4. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution prise par l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions requises pour une modification des statuts.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, et tous les points y figurant ayant été pris en considération, l'assemblée a été clôturée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare par le présent qu'à la requête de la partie comparante, cet acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la requête de la même partie comparante, la version anglaise fera foi en cas de divergences entre la version française et la version anglaise.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg à la même date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent procès-verbal, le bureau a signé le présent acte avec le notaire soussigné.

Signé: R. BEYER, Q. HUBEAU, S. GOLDACKER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 mai 2011. Relation: LAC/2011/23038. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2011.

Référence de publication: 2011116005/110.

(110133121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2011.

Parchausan Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 52.366.

Maître Jim PENNING a dénoncé le siège social sis à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal de la société anonyme PARCHAUSAN HOLDING S.A. inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 52.366, avec effet immédiat en date du 9 août 2011.

Fait à Luxembourg, le 11 août 2011.

Pour extrait conforme

Jim PENNING

Référence de publication: 2011116085/12.

(110132687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2011.

Piki S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6917 Roodt-sur-Syre, Am Grund.

R.C.S. Luxembourg B 116.765.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011116088/10.

(110132936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2011.

Fanclub Roude Léiw Bascharage, Association sans but lucratif.

Siège social: L-4940 Bascharage, 80, avenue de la Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg F 8.825.

STATUTEN

Art. 1. Am 20. November 2010 wurde in Niederkerschen in der Sportschalle genannt "Op Acker" der Fanclub des Handballvereines Roude Léiw Bascharage gegründet. Basierend auf dem Gesetz vom 21. April 1928 der Gesellschaften mit beschränkter Haftung, bezeichnet sich der Verein als " Fanclub Roude Léiw Bascharage ".

Zweck

Art. 1.1. Der Verein hat keinen kommerziellen Zweck. Er beschränkt sich auf gesellige Aufgaben. Die Hauptanliegen sind nachfolgend umschrieben.

Art. 1.2. Sorgt für vermehrte Stimmung auf den Zuschauertribünen unter Einhaltung der Hallenordnung. Ebenfalls ist der Verein daran bestrebt eine positive Fan-Kultur aufzubauen, und distanziert sich klar von Hooliganismus.

Art. 1.3. Kann Fahrten an Auswärtsspiele des Handballvereins Roude Leiw Bascharage organisieren.

Art. 1.4. Organisiert für Mitglieder Events im Zusammenhang mit dem Handballverein Roude Léiw Bascharage.

Art. 1.5. Alle vom Verein ausgehende Tätigkeiten dürfen dem Handballverein Roude Léiw Bascharage in keinster Weise Schaden zufügen.

Art. 2. Finanzierung.

Art. 2.1. Der Verein finanziert sich aus Mitgliederbeiträgen, aus Erlösen etwelcher Veranstaltungen, Verkauf von vereinseigenen Fan -Artikeln sowie aus freiwilligen Zuwendungen.

Art. 2.2. Der Verein muss stets ein positives Vereinsvermögen aufweisen, d.h. es dürfen keine Kredite aufgenommen werden. Alle Auslagen sind durch Einnahmen zu decken.

Art. 3. Organisation.

Art. 3.1. Vereinsversammlung.

Art. 3.1.a. Oberstes Organ bildet die Vereinsversammlung.

Art. 3.1.b. Die Vereinsversammlung wird einmal pro Jahr vom Vorstand über die vereinseigene Homepage, sowie des Postweges einberufen.

Art. 3.1.c. Der Vorstand besteht aus:

Präsidentin: WELTER-NEUENS Danièle

Vizepräsident: CHAUSSY Claude

Sekretär - Organisator: WELTER Alain

Kassenwart/Schatzmeister: BIS - HARTUNG Patricia

Gastronom: KARANOVIC Predrag

Art. 3.2. Zuständigkeit.

Art. 3.2.a. Der Vorstand wird mit der einfachen Mehrheit für eine Amtsperiode von einem Jahr von der Vereinsversammlung gewählt.

Art. 3.2.b. Die Vereinsversammlung hat die Aufsicht über die Tätigkeit der Organe und kann sie jederzeit abberufen, unbeschadet der Ansprüche die den Abberufenen aus bestehenden Verträgen zustehen. Das Recht der Abberufung besteht, wenn ein wichtiger Grund sie rechtfertigt.

Art. 3.2.c. Anträge von Vereinsmitgliedern, welche an der Vereinsversammlung behandelt werden sollen, sind vorgängig (7 Tage vor Vereinsversammlung) schriftlich respektive per E-mail an den Präsidenten einzureichen.

Art. 3.2.d. Der Präsident und der Kassenwart/Schatzmeister wickeln alle Rechtsgeschäfte ab, hierbei gilt grundsätzlich die Doppelunterschrift.

Art. 3.2.e. Der Vorstand beschliesst die Aufnahme von Neumitgliedern, wobei der Präsident bei Stimmgleichheit den Stichentscheid hat.

Art. 3.2.f. Die Vereinsversammlung beschliesst die Höhe der Mitgliederbeiträge.

Art. 3.2.g. Die öffentliche Verwendung des Vereinsnamens sowie des Emblems ist nur mit ausdrücklicher Zustimmung eines Vorstandsmitgliedes gestattet.

Art. 3.2.h. Der Vorstand behält sich für das erste Vereinsjahr vor, die Statuten wenn nötig anzupassen. Änderungen der Statuten werden auf der Homepage sowie schriftlich veröffentlicht.

Art. 3.3. Stimmrecht und Mehrheit.

Art. 3.3.a. Alle Mitglieder ab 16 Jahren sind stimmberechtigt. Vereinsbeschlüsse werden mit der Mehrheit der anwesenden Stimmen gefasst, bei Stimmgleichheit hat der Präsident den Stichentscheid. Eine 2/3 Mehrheit ist bei der Auflösung des Vereins notwendig.

Art. 3.4. Mitgliedschaft.

Art. 3.4.a. Der Eintritt von Mitgliedern kann jederzeit erfolgen, über die Aufnahme entscheidet der Vorstand.

Art. 3.4.b. Der Vorstand behält sich das Recht vor, Mitglieder auszuschliessen, die gegen die Interessen des Vereins handeln es sei dazu erwähnt (Gewalttätigkeit, Vandalismus, Rassismus, Verstoss gegen die Hallenordnung usw ...)

Art. 3.4.c. Mitglieder, die ausgetreten oder ausgeschlossen werden, haben keinen Anspruch auf das Vereinsvermögen.

Art. 3.5. Mitgliederbeiträge.

Art. 3.5.a. Die Mitgliederbeiträge belaufen sich für das erste Vereinsjahr auf 5 €. Die Mitgliederbeiträge werden künftig in der Vereinsversammlung bestätigt, respektive neu festgelegt und im Protokoll festgehalten.

Art. 3.5.c. Revisoren. Die Generalversammlung wählt für die Dauer des Vereinsjahres zwei Kassenrevisoren. Ihnen obliegt die gesamte Prüfung der Vereinsrechnung und der Buchprüfung. Sie erstatten jährlich der ordentlichen Generalversammlung Bericht.

Art. 4. Vereinslokal. Das Vereinslokal wurde durch einstimmigen Beschluss auf das Cafe des Sports „ Beim Pier „, 80, avenue de Luxembourg in L-4940 Bascharage festgelegt.

Art. 5. Auflösung.

Art. 5.1. Der Verein kann jederzeit durch Vereinsbeschluss aufgelöst werden, dazu ist eine 2/3 Mehrheit nötig. Bei Auflösung wird das Vereinsvermögen der Jugendabteilung des Handballclubs Bascharage zugewendet. Diese Statuten wurden anlässlich der Gründungsversammlung vom 20. November 2010 in Bascharage angenommen.

Référence de publication: 2011116204/74.

(110132415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2011.

Podium International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 103.808.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

PODIUM INTERNATIONAL S.A.

Référence de publication: 2011116089/11.

(110132898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2011.

Mars Propco 32 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 269.175,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 122.328.

In the year two thousand and eleven, on the twelfth day of the month of May.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Mars Propco 32 S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B122328, incorporated by deed of the prenamed notary, dated 24th November 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 75 of 30 January 2007. The articles of incorporation of the Company have been amended several times and for the last time on 10 May 2011 by deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

The meeting was presided by Me Ralph BEYER, Rechtsanwalt, residing in Luxembourg.

There was appointed as secretary Me Quentin HUBEAU, avocat, residing in Luxembourg, and as scrutineer Me Susanne GOLDACKER, maître en droit, residing in Luxembourg.

The bureau having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list signed by the proxyholders, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list, as well as the proxies, will remain attached to this document to be filed with it with the registration authorities.

II. It appears from said attendance list that all ten thousand seven hundred and sixty-seven (10,767) shares in issue were represented at the present meeting.

III. All shareholders represented declared having had sufficient prior knowledge of the agenda of the meeting and waived their rights to any prior convening notice thereof so that the meeting can validly decide on all items of the agenda.

IV. The present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the agenda set out below:

Agenda

A. Transfer of the registered office of the Company from 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg to 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg;

B. Consequent amendment of the first paragraph of article 4 of the articles of association of the Company, so as to read as follows:

" **Art. 4. Registered Office.** The Company has its registered office in the municipality of Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association."

C. Miscellaneous.

The above having been approved by the meeting, the following resolution was unanimously passed:

Sole resolution

The meeting resolved to transfer the registered office of the Company from 24, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg to 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

As a consequence of the above resolution, the meeting resolved to amend the first paragraph of article 4 of the articles of incorporation of the Company, so as to read as follows:

" **Art. 4. Registered Office.** The Company has its registered office in the municipality of Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association."

There being no further item on the agenda and all agenda items having been considered and resolved upon, the meeting was closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the appearing party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the bureau signed together with the undersigned notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil onze, le douzième jour du mois de mai.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de Mars Propco 32 S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122328, constituée le 24 novembre 2006 suivant acte reçu par le notaire précité, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 75 du 30 janvier 2007. Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises, et ce pour la dernière fois le 10 mai 2011 par acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

L'assemblée était présidée par Me Ralph BEYER, Rechtsanwalt, demeurant à Luxembourg.

A été nommé en tant que secrétaire Me Quentin HUBEAU, avocat, demeurant à Luxembourg, et en tant que scrutateur Me Susanne GOLDACKER, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant été constitué, le président a déclaré et prié au notaire d'acter ce qui suit:

I. Les associés représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent figurent sur la liste de présence signée par les mandataires, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste ainsi que les procurations resteront annexées au présent document pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

II. Il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité des dix mille sept cent soixante-sept (10.767) parts sociales émises étaient représentées à la présente assemblée.

III. Tous les associés représentés ont déclaré avoir préalablement pris connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée et ont renoncé à leur droit d'avoir une convocation préalable afin que l'assemblée puisse valablement prendre des décisions sur tous les points figurants à l'ordre du jour.

IV. La présente assemblée est dûment constituée et peut délibérer valablement sur les points de l'ordre du jour énoncé ci-après:

Agenda

A. Transfert du siège social de la Société du 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg;

B. Par conséquent, modification du premier paragraphe de l'article 4 des statuts de la Société, de sorte qu'il ait la teneur suivante:

" **Art. 4. Siège social.** La Société a son siège social auprès de la commune de Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré à tout autre endroit au Luxembourg par le biais d'une résolution d'une assemblée générale extraordinaire de ses associés délibérant de la manière prévue dans les statuts."

C. Divers.

Une fois que ce qui précède a été approuvé par les membres de l'assemblée, la résolution suivante a été adoptée:

Résolution unique

L'assemblée a décidé de transférer le siège social de la Société du 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg.

En conséquence de la résolution précitée, l'assemblée a décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 4 des statuts de la Société, de sorte qu'il ait la teneur suivante:

" **Art. 4. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution prise par l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions requises pour une modification des statuts."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, et tous les points y figurant ayant été pris en considération, l'assemblée a été clôturée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare par le présent qu'à la requête de la partie comparante, cet acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la requête de la même partie comparante, la version anglaise fera foi en cas de divergences entre la version française et la version anglaise.

Dont Acte, fait e passé à Luxembourg à la même date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent procès-verbal, le bureau a signé le présent acte avec le notaire soussigné.

Signé: R. BEYER, Q. HUBEAU, S. GOLDACKER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 mai 2011. Relation: LAC/2011/23039. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPÉDITION CONFORME délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2011.

Référence de publication: 2011116006/110.

(110133125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2011.

Podium International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 103.808.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

PODIUM INTERNATIONAL S.A.

Référence de publication: 2011116090/11.

(110133293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2011.

Presto Productions S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 63.748.

Maître Jim PENNING a dénoncé le siège social sis à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal de la société à responsabilité limitée PRESTO PRODUCTIONS S.à.r.l. inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 63.748, avec effet immédiat en date du 11 août 2011.

Fait à Luxembourg, le 11 août 2011.

Pour extrait conforme

Jim PENNING

Référence de publication: 2011116091/12.

(110132689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2011.

S.C.I. Eurapple II, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-5842 Hesperange, 1, Am Weischbaendchen.

R.C.S. Luxembourg E 606.

—
Cession de parts sociales

Le 1^{er} janvier 2010, la société IMMOVAL SAINTE CROIX S.A. inscrite au RCS de Luxembourg sous le numéro B 97.188 a cédé à la société QT INVEST SARL inscrite au RCS de Luxembourg sous le numéro B 136.510:

- 1 (une) part sociale de la Société Civile Immobilière SCI EURAPPLE II inscrite au RCS de Luxembourg sous le numéro E606.

- Au prix net de 1,00 Euros.

Un extrait du présent acte sera déposé au registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg par l'acquéreur

Fait à Luxembourg, le 1^{er} janvier 2010, en 2 exemplaires originaux.

Pour la société IMMOVAL SAINTE CROIX SA / Pour la société QT INVEST SARL

Monsieur Franck ROUAYROUX / Monsieur Franck ROUAYROUX

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2011116106/18.

(110132712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2011.

Mars Propco 40 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 120.338.450,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 122.336.

—
In the year two thousand and eleven, on the twelfth day of the month of May,

before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Mars Propco 40 S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 122336, incorporated by deed of the prenamed notary, dated 24th November 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 98 of 1st February 2007. The articles of incorporation of the Company have been amended several times and for the last time on 10 May 2011 by deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

The meeting was presided by Me Ralph BEYER, Rechtsanwalt, residing in Luxembourg.

There was appointed as secretary Me Quentin HUBEAU, avocat, residing in Luxembourg, and as scrutineer Me Susanne GOLDACKER, maître en droit, residing in Luxembourg.

The bureau having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list signed by the proxyholders, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list, as well as the proxies, will remain attached to this document to be filed with it with the registration authorities.

II. It appears from said attendance list that all four million eight hundred and thirteen thousand five hundred and thirty-eight (4,813,538) shares in issue were represented at the present meeting.

III. All shareholders represented declared having had sufficient prior knowledge of the agenda of the meeting and waived their rights to any prior convening notice thereof so that the meeting can validly decide on all items of the agenda.

IV. The present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the agenda set out below:

Agenda

A. Transfer of the registered office of the Company from 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg to 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg;

B. Consequent amendment of the first paragraph of article 4 of the articles of association of the Company, so as to read as follows:

“ **Art. 4. Registered Office.** The Company has its registered office in the municipality of Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.”

C. Miscellaneous.

The above having been approved by the meeting, the following resolution was unanimously passed:

Sole resolution

The meeting resolved to transfer the registered office of the Company from 24, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg to 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

As a consequence of the above resolution, the meeting resolved to amend the first paragraph of article 4 of the articles of incorporation of the Company, so as to read as follows:

“ **Art. 4. Registered Office.** The Company has its registered office in the municipality of Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.”

There being no further item on the agenda and all agenda items having been considered and resolved upon, the meeting was closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the appearing party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the bureau signed together with the undersigned notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil onze, le douzième jour du mois de mai,

par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de Mars Propco 40 S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122336, constituée le 24 novembre 2006 suivant acte reçu par le notaire précité, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 98 du 1^{er} février 2007. Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises, et ce pour la dernière fois le 10 mai 2011 par acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

L'assemblée était présidée par Me Ralph BEYER, Rechtsanwalt, demeurant à Luxembourg.

A été nommé en tant que secrétaire Me Quentin HUBEAU, avocat, demeurant à Luxembourg, et en tant que scrutateur Me Susanne GOLDACKER, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant été constitué, le président a déclaré et prié au notaire d'acter ce qui suit:

I. Les associés représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent figurent sur la liste de présence signée par les mandataires, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste ainsi que les procurations resteront annexées au présent document pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

II. Il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité des quatre millions huit cent treize mille cinq cent trente-huit (4.813.538) parts sociales émises étaient représentées à la présente assemblée.

III. Tous les associés représentés ont déclaré avoir préalablement pris connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée et ont renoncé à leur droit d'avoir une convocation préalable afin que l'assemblée puisse valablement prendre des décisions sur tous les points figurants à l'ordre du jour.

IV. La présente assemblée est dûment constituée et peut délibérer valablement sur les points de l'ordre du jour énoncé ci-après:

Agenda

A. Transfert du siège social de la Société du 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg;

B. Par conséquent, modification du premier paragraphe de l'article 4 des statuts de la Société, de sorte qu'il ait la teneur suivante:

« **Art. 4. Siège social.** La Société a son siège social auprès de la commune de Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré à tout autre endroit au Luxembourg par le biais d'une résolution d'une assemblée générale extraordinaire de ses associés délibérant de la manière prévue dans les statuts.»

C. Divers.

Une fois que ce qui précède a été approuvé par les membres de l'assemblée, la résolution suivante a été adoptée:

Résolution unique

L'assemblée a décidé de transférer le siège social de la Société du 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg.

En conséquence de la résolution précitée, l'assemblée a décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 4 des statuts de la Société, de sorte qu'il ait la teneur suivante:

« **Art. 4. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution prise par l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions requises pour une modification des statuts.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, et tous les points y figurant ayant été pris en considération, l'assemblée a été clôturée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare par le présent qu'à la requête de la partie comparante, cet acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la requête de la même partie comparante, la version anglaise fera foi en cas de divergences entre la version française et la version anglaise.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg à la même date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent procès-verbal, le bureau a signé le présent acte avec le notaire soussigné.

Signé: R. BEYER, Q. HUBEAU, S. GOLDACKER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 mai 2011. Relation: LAC/2011/23044. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2011.

Référence de publication: 2011116011/110.

(110133142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2011.

PRG Subsidiary 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 117.086.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011116092/9.

(110132717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2011.

Promofi, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 63.750.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PROMOFI

Signatures

Référence de publication: 2011116094/11.

(110133188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2011.

Corfu S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 66.108.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires pour l'exercice 2010 tenue à 8.00 heures le 2 juin 2011

Extrait des résolutions

4- L'assemblée générale renouvelle les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes, à savoir:

administrateurs:

- Mme Bourkel Anique, 8, rue Dicks L-1417 Luxembourg;
- M. Bourkel Michel, 8, rue Dicks L-1417 Luxembourg;
- M. Vancheri Alexandre, 8, rue Dicks L-1417 Luxembourg;

administrateur-délégué:

- M. Bourkel Michel, 8, rue Dicks L-1417 Luxembourg;

commissaire aux comptes:

- Wilbur Associates Ltd, IBC 185200, Union Court Building, Elizabeth Avenue & Shirley Street n° S-E2, Nassau, Bahamas, N-8188;

qui tous acceptent, pour l'exercice social 2011 et jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2012.

Référence de publication: 2011116818/22.

(110133581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2011.

Valero Moselle Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 577.501,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 161.858.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-eighth day of July.

In front of Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Ultramar Ltd., a corporation organized under the laws of Canada, having its principal office 2200 McGill College Avenue, Montreal, Quebec H3A 3L3, Canada (the "Contributor"),

hereby represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy after having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. The appearing party is the sole shareholder of "Valero Moselle Company S.à r.l.", a Luxembourg "société à responsabilité limitée" incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 65, Bd. Grande-Duchesse Charlotte, L-1131 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed enacted by the undersigned notary on 21 June 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 161858 (the "Company").

II. That the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares of a nominal value of GBP 1.-(one Pound Sterling) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the sole shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III. The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Creation of (i) 2 (two) classes of shares namely the ordinary shares and the preferred shares and (ii) 2 (two) classes of share premium accounts, an ordinary share premium account exclusively reserved to the benefit of the holders of the ordinary shares and a preferred share premium account exclusively reserved to the benefit of the holder of the preferred shares and related amendment of articles 8, 11, 21 and 24 of the articles of incorporation of the Company;

3. Increase of the share capital by an amount of GBP 565,001 (five hundred sixty-five thousand and one Pound Sterling) so as to bring it from its present amount of GBP 12,500 (twelve thousand five hundred Pound Sterling) to GBP 577,501 (five hundred seventy-seven thousand five hundred and one Pound Sterling) by the issue of 1 (one) new ordinary share and 565,000 (five hundred sixty-five thousand) preferred shares, each having a par value of GBP 1 (one Pound Sterling), subject to the payment of a share premium of (i) GBP 29,710,528 (twenty-nine million seven hundred ten thousand five hundred twenty-eight Pound Sterling) to be allocated to the share premium account attached to the ordinary shares, out of which an amount of GBP 1,250 (one thousand two hundred fifty Pound Sterling) shall be allocated to the legal reserve of the Company and (ii) GBP 563,935,057 (five hundred sixty-three million nine hundred thirty-five thousand fifty-seven Pound Sterling) to be allocated to the share premium account attached to the preferred shares, out of which an amount of GBP 56,500 (fifty-six thousand five hundred Pound Sterling) shall be allocated to the legal reserve of the Company;

4. Subscription, intervention of the subscriber and payment by Ultramar Ltd., of the new ordinary and preferred shares by way of a contribution in cash;

5. New composition of the shareholding of the Company;

6. Subsequent amendment of the first paragraph of article 8 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the restructuring of the share capital and the share capital increase; and

7. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the sole shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the sole shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the sole shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the sole shareholder within a sufficient period of time in order to allow to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to restructure the issued share capital of the Company by creating two categories of shares, namely an ordinary class of shares (the “Ordinary Shares”) and a class of preferred shares (the “Preferred Shares”) and to reclassify the existing 12,500 (twelve thousand five hundred) shares into ordinary shares.

It is further resolved to create 2 (two) share premium accounts of the Company, i.e.:

(i) An ordinary share premium account, on which any amount of share premium paid on or allocated to any Ordinary Shares in addition to their nominal value shall be credited (the “Ordinary Share Premium Account”); and

(ii) A preferred share premium account, on which any share premium paid on or allocated to any Preferred Shares in addition to their nominal value shall be credited (the “Preferred Share Premium Account”).

It is further resolved that the Company intends to set a dividend rate on the Preferred Shares to reflect an appropriate arms length rate. As a preliminary matter, it is resolved to create a fixed, preferential and cumulative dividend for each Preferred Share at the annual rate of 8.24% over (i) the nominal value of said Preferred Share plus (ii) the portion of the Preferred Share Premium paid for and at the subscription for such share.

To reflect the creation of the Ordinary Shares and the Preferred Shares, the Ordinary Share Premium Account and the Preferred Share Premium Account and their characteristics in the articles of incorporation (the “Articles”), it is resolved to amend articles 8, 11, 21 and 24 of the Articles so to read as follows:

“ **Art. 8.** The Company’s share capital is set at GBP 12,500 (twelve thousand five hundred Pound Sterling), represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares with a nominal value of GBP 1 (one Pound Sterling) each.

The 12,500 (twelve thousand five hundred) shares will be individually referred to as an “Ordinary Share” and collectively as “Ordinary Shares”. The Company may issue, upon a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders, preferred shares with a nominal value use of GBP 1 (one Pound Sterling) each (individually referred to as a “Preferred Share” and collectively “Preferred Shares”).

The Ordinary Shares and the Preferred Shares will be individually referred hereafter as a “share” and collectively as the “shares”.

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by means of a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

The Company shall not issue additional shares to the extent that the number of Preferred Shares would represent less than 50% (fifty percent) of the share capital in the Company, as long as Preferred Shares are outstanding.

The Company shall not issue any shares ranking senior to the Preferred Shares as regards to any dividend or liquidation rights.

The Company shall maintain 2 (two) share premium accounts:

- A share premium account, to which all amounts of share premium paid on or allocated to the Ordinary Shares shall be credited (the “Ordinary Share Premium Account”); and

- A share premium account, to which all amounts of share premium paid on or allocated to the Preferred Shares shall be credited (the “Preferred Share Premium Account”).

Any amount of share premium credited to the Ordinary Share Premium Account shall be exclusively reserved to the holder(s) of Ordinary Shares and its successors and assignees.

Any amount of share premium credited to the Preferred Share Premium Account shall be exclusively reserved to the holder(s) of Preferred Shares and its successors and assignees.”

(...)

“ **Art. 11.** The Company shall have the power to redeem its Preferred Shares through the repurchase and cancellation of such shares.

The redeemed Preferred Shares shall be cancelled through a reduction of the share capital.

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of Preferred Shares such redeemed Preferred Shares give, per redeemed share, right to (i) the nominal value of said share plus (ii) the portion of the share premium paid for and at the subscription for such share (the “Original Issue Price”) plus any unpaid Fixed Preferential Cumulative Dividend (as defined below), whether declared or not (the “Redemption Price”).

However, if the redemption price for the Preferred Shares is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that the excess purchase price may not exceed total profits

made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Law or of Articles.

Such redemption of Preferred Shares shall be carried out by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles, provided that such redemption has been proposed to each holder of Preferred Shares in proportion to the Original Issue Price.

Subject to the prior repurchase of all the Preferred Shares, the Company may redeem Ordinary Shares.

The repurchase of Ordinary Shares shall be carried out by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

If the repurchase price for the Ordinary Shares is in excess of the nominal value of the Ordinary Shares to be redeemed, such repurchase may only be decided to the extent that sufficient distributable sums are available as regards the excess purchase price.

Upon repurchase and cancellation of the relevant shares the Redemption Price shall become due and payable by the Company.”

(...)

“ **Art. 21.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year 5% (five percent) of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital, as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

After allocation to the statutory reserve, each Preferred Share entitles its holder at the time of a distribution declared by the Company to a fixed, preferential and cumulative dividend (the “Fixed Preferential Cumulative Dividend”) at the annual rate of 8.24% over the Original Issue Price, which shall accrue daily and be calculated assuming a 365 day year. Fixed Preferential Cumulative Dividend shall be due and payable annually.

The Fixed Preferential Cumulative Dividend shall be declared and distributed each year to the holders of said Preferred Shares.

The Fixed Preferential Cumulative Dividend may only be distributed (i) upon approval by the general shareholders’ meeting and (ii) provided that on the closing date of the last financial year the net assets as set out in the annual accounts are not, or following such distributions would not become, lower than the amount of the subscribed capital plus the reserves which may not be distributed under Law or by virtue of the Articles.

The Fixed Preferential Cumulative Dividend shall be paid to the holders of Preferred Shares within 30 (thirty) days as from the date of the approval of the distribution by the general shareholders’ meeting.

If part or all of the Fixed Preferential Cumulative Dividend is not declared due to the absence of sufficient profit, the amount equivalent to such Fixed Preferential Cumulative Dividend shall accrue and be declared at the time of the subsequent declaration of Fixed Preferential Cumulative Dividend by the Company in addition to the Fixed Preferential Cumulative Dividend relating to such subsequent financial year.

Holders of Preferred Shares shall not be entitled to any dividend in addition to the Fixed Preferential Cumulative Dividend.

Only after and subject to the payment of the Fixed Preferential and Cumulative Dividend, the general meeting of shareholders of the Company shall determine upon proposal by the sole manager or the board of managers, as the case may be, how the remainder of the annual net profits shall be distributed to the holders of Ordinary Shares. It may decide to pay dividends on Ordinary Shares, as it in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy of the Company. In case the general meeting of shareholders decides to proceed with the declaration and payment of such dividend to the holder(s) of Ordinary Shares, each holder of Ordinary Shares shall be entitled to such dividend in proportion to the aggregate Original Issue Price paid in respect of the Ordinary Shares held.”

(...)

“ **Art. 24.** The general meeting of shareholders with the consent of at least half of the shareholders holding three quarters of the share capital shall appoint one or more liquidator(s), physical or legal person(s) and determine the method of liquidation, the powers of the liquidator(s) and their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be allocated to the shareholders as follows:

- First, in priority to the holders of Preferred Shares in an amount equal to the Original Issue Price plus any accrued, but unpaid Fixed Preferential and Cumulative Dividend, if any; and

- Secondly and, only after and subject to the payment of the liquidation proceeds to the holder(s) of Preferred Shares in accordance with the preceding sentence, the remaining liquidation proceeds, shall be allocated to the holders of Ordinary Shares, in proportion to the aggregate Original Issue Price paid in respect of the Ordinary Shares held.”

(...)

Third resolution:

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of GBP 565,001 (five hundred sixty-five thousand and one Pound Sterling) so as to raise it from its current amount of GBP 12,500 (twelve thousand five hundred Pound Sterling) to GBP 577,501 (five hundred seventy-seven thousand five hundred and one Pound Sterling) by the issue of:

(i) 1 (one) new Ordinary Share with a nominal value of GBP 1 (one Pound Sterling) (the “New Ordinary Share”), subject to the payment of a global share premium of GBP 29,710,528 (twenty-nine million seven hundred ten thousand five hundred twenty-eight Pound Sterling), which is equivalent to USD 48,418,448 (forty-eight million four hundred eighteen thousand four hundred forty-eight United States Dollars) (the “First Share Premium”) to be allocated to the Ordinary Share Premium Account, out of which an amount of GBP 1,250 (one thousand two hundred fifty Pound Sterling) shall be allocated to the legal reserve of the Company; and

(ii) 565,000 (five hundred sixty-five thousand) new Preferred Shares with a nominal value of GBP 1 (one Pound Sterling) (the “New Preferred Shares”), subject to the payment of a global share premium of GBP 563,935,057 (five hundred sixty-three million nine hundred thirty-five thousand fiftyseven Pound Sterling), which is equivalent to USD 919,029,785 (nine hundred nineteen million twenty-nine thousand seven hundred eighty-five United States Dollars) (the “Second Share Premium”) to be allocated to the Preferred Share Premium Account, out of which an amount of GBP 56,500 (fifty-six thousand five hundred Pound Sterling) shall be allocated to the legal reserve of the Company.

The New Ordinary Share and the New Preferred Shares are hereafter referred to the “New Shares” and the First Share Premium and the Second Share Premium are hereafter referred to as the “Share Premium”.

The New Shares will be subscribed and paid-up and the Share Premium will be paid by the Contributor through contribution cash by the Contributor amounting to GBP 594,210,586 (five hundred ninety-four million two hundred ten thousand five hundred eighty-six Pound Sterling), which is equivalent to USD 968,369,000 (nine hundred sixty-eight million three hundred sixty-nine thousand United States Dollars).

Fourth resolution:

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Contributor of the New Shares and the payment of the Share Premium by the contribution in cash of an amount of GBP 594,210,586 (five hundred ninety-four million two hundred ten thousand five hundred eighty-six Pound Sterling), which is equivalent to USD 968,369,000 (nine hundred sixty-eight million three hundred sixty-nine thousand United States Dollars) according to the USD/GBP exchange rate of 0.61362 as at 26 July 2011 (the “Contribution”).

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Contributor, here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, pre-named, by virtue of the proxy given under private seal.

The Contributor declares to subscribe to (i) the New Ordinary Share, subject to the payment of the First Share Premium and (ii) the New Preferred Shares, subject to the payment of the Second Share Premium.

The New Shares as well as the Share Premium have been fully paid up by the Contributor through a contribution in cash.

Proof of the Contribution has been given to the undersigned notary who expressly acknowledges it so that the amount of GBP 594,201,586 (five hundred ninety-four million two hundred one thousand five hundred eighty-six Pound Sterling), which is equivalent to USD 968,369,000, is now at the disposal of the Company.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, and the Contribution having been fully carried out, the sole shareholder of the Company holds all the 12,501 (twelve thousand five hundred and one) Ordinary Shares and 565,000 (five hundred sixty-five thousand) Preferred Shares of its shares.

The notary acts that all the shares mentioned above, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Sixth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is unanimously resolved to amend article 8, first paragraph of the Company’s articles of incorporation so that to read as follows:

“ **Art. 8.** The Company’s share capital is set at GBP 577,501 (five hundred seventy-seven thousand five hundred and one Pound Sterling), represented by:

- 12,501 (twelve thousand five hundred and one) ordinary shares with a nominal value of GBP 1 (one Pound Sterling) each (the “Ordinary Share(s)”); and
 - 565,000 (five hundred sixty-five thousand) preferred shares with a nominal value of GBP 1 (one Pound Sterling) each (the “Preferred Share(s)”). [...]”
- (...)

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about six thousand eight hundred euro (€ 6,800.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notary deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L’an deux mille onze, le vingt-huitième jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire résidant à Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Ultramar Ltd., une société organisée selon le droit canadien, ayant son principal établissement au 2200, McGill College Avenue, Montreal, Quebec H3A 3L3, Canada (l’ «Apporteur»),

ici représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, avec adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès des autorités de l’enregistrement.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis du notaire soussigné d’acter ce qui suit:

I - La partie comparante est l’associé unique de «Valero Moselle Company S.à r.l.», une société à responsabilité limitée luxembourgeoise constituée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 65, Bd. Grande-Duchesse Charlotte, L-1131 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, constituée par acte notarié reçu par le notaire soussigné en date du 21 juin 2011, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161858 (la «Société»).

II – Que les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d’une valeur nominale de 1.- GBP (une Livre Sterling) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l’assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l’ordre du jour, dont l’associé unique reconnaît avoir été dûment préalablement informé.

III - L’ordre du jour de l’assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Création de (i) 2 (deux) classes de parts sociales, à savoir des parts sociales ordinaires et des parts sociales préférentielles et (ii) 2 (deux) classes de comptes de prime d’émission, un compte de prime d’émission ordinaire, exclusivement réservé au bénéfice des détenteurs de parts sociales ordinaires et un compte de prime d’émission préférentielle, exclusivement réservé au bénéfice des détenteurs de parts sociales préférentielles, et modifications y relatives des articles 8, 11, 21 et 24 des statuts de la Société;

3. Augmentation du capital social d’un montant de 565.001 GBP (cinq cent soixante-cinq mille une Livres Sterling) afin de le porter de son montant actuel de 12.500 GBP (douze mille cinq cent Livres Sterling) à 577.501 GBP (cinq cent soixante-dix-sept mille cinq cent une Livres Sterling) par l’émission de 1 (une) nouvelle part sociale ordinaire et 565.000 (cinq cent soixante-cinq mille) parts sociales préférentielles, chacune d’une valeur nominale de 1 GBP (une Livre Sterling) chacune, moyennant le paiement d’une prime d’émission de (i) 29.710.528 GBP (vingt-neuf millions sept cent dix mille cinq cent vingt-huit Livres Sterling) devant être allouée au compte de prime d’émission attaché aux parts sociales ordinaires dont un montant de 1.250 GBP (mille deux cent cinquante Livres Sterling) devra être alloué à la réserve légale de la Société et (ii) 563.935.057 GBP (cinq cent soixante-trois millions neuf cent trente-cinq mille cinquante-sept Livres Sterling)

devant être allouée au compte de prime d'émission attaché aux parts sociales préférentielles dont un montant de 56.500 GBP (cinquante-six mille cinq cent Livres Sterling) devra être alloué à la réserve légale de la Société;

4. Souscription, intervention du souscripteur et paiement par Ultramar Ltd. des nouvelles parts sociales ordinaires et parts sociales préférentielles par voie d'apport en numéraire;

5. Nouvelle composition de l'actionariat de la Société;

6. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société afin de refléter la restructuration du capital social et l'augmentation du capital social; et

7. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'associé unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est décidé que l'associé unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée; l'associé unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'associé unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est décidé de restructurer le capital social émis de la Société en créant deux catégories de parts sociales, à savoir une classe ordinaire de parts sociales (les «Parts Sociales Ordinaires») et une classe de parts sociales préférentielles (les «Parts Sociales Préférentielles»), et de reclassifier les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales existantes en parts sociales ordinaires.

Il est en outre décidé de créer 2 (deux) comptes de prime d'émission de la Société, i.e.:

(i) Un compte de prime d'émission ordinaire, sur lequel tout montant de prime d'émission payé ou alloué à toutes Parts Sociales Ordinaires en supplément de leur valeur nominale devra être crédité (le «Compte de Prime d'Emission Ordinaire»); et

(ii) Un compte de prime d'émission préférentielle, sur lequel toute prime d'émission payée ou allouée à toutes Parts Sociales Préférentielles en supplément de leur valeur nominale devra être crédité (le «Compte de Prime d'Emission Préférentielle»).

Il est en outre décidé que la Société a l'intention d'établir un taux de dividende applicable aux Parts Sociales Préférentielles de refléter les conditions normales du marché. Dans un premier temps, il est décidé de créer un dividende fixe, préférentiel et cumulatif pour chaque Part Sociale Préférentielle au taux annuel de 8,24% sur (i) la valeur nominale de telle Part Sociale, plus (ii) la portion de Prime d'Emission Préférentielle payée pour, et au moment de, la souscription de cette part.

Afin de refléter la création de Parts Sociales Ordinaires et de Parts Sociales Préférentielles, du compte de Prime d'Emission Ordinaire et du compte de Prime d'Emission Préférentielle, et leurs caractéristiques au sein des statuts (les «Statuts»), il est décidé de modifier les articles 8, 11, 21 et 24 des Statuts afin de leur donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 12.500 GBP (douze mille cinq cent Livres Sterling), représenté par 12.500 (douze mille cinq cent) parts sociales d'une valeur nominale de 1 GBP (une Livre Sterling) chacune.

Les 12.500 (douze mille cinq cent) parts sociales seront individuellement désignées comme «Part Sociale Ordinaire» et collectivement comme «Parts Sociales Ordinaires». La Société peut émettre, sur décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés, des parts sociales préférentielles avec une valeur nominale de 1 GBP (une Livre Sterling) chacune (individuellement désignées «Part Sociale Préférentielle» et collectivement les «Parts Sociales Préférentielles»).

Les Parts Sociales Ordinaires et les Parts Sociales Préférentielles seront individuellement désignées ci-après comme «part» et collectivement comme «parts».

Le montant du capital social peut être augmenté ou réduit au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) prise dans les formes requises pour la modification des Statuts.

La Société ne peut émettre de parts sociales additionnelles dans la mesure où le nombre de Parts Sociales Préférentielles représenterait moins de 50% (cinquante pour cent) du capital social dans la Société, tant que des Parts Sociales Préférentielles sont en circulation.

La Société ne peut émettre de parts sociales dont le rang est supérieur aux Parts Sociales Préférentielles quant aux dividendes et aux droits de liquidation.

La Société doit maintenir 2 (deux) comptes de prime d'émission:

- Un compte de prime d'émission sur lequel tous les montants de prime d'émission payés ou alloués aux Parts Sociales Ordinaires seront crédités (le «Compte de Prime d'Emission Ordinaire»); et

- Un compte de prime d'émission sur lequel tous les montants de prime d'émission payés ou alloués aux Parts Sociales Préférentielles seront crédités (le «Compte de Prime d'Emission Préférentielle»).

Tout montant de prime d'émission crédité sur le Compte de Prime d'Emission Ordinaire sera exclusivement réservé au(x) détenteur(s) de Parts Sociales Ordinaires et à ses/leurs successeurs et cessionnaires.

Tout montant de prime d'émission crédité sur le Compte de Prime d'Emission Préférentielle sera exclusivement réservé au(x) détenteur(s) de Parts Sociales Préférentielles et à ses/leurs successeurs et cessionnaires.»

(...)

« **Art. 11.** La Société aura le pouvoir de racheter ses Parts Sociales Préférentielles au moyen du rachat et de l'annulation desdites parts.

Les Parts Sociales Préférentielles rachetées seront annulées au moyen d'une réduction du capital social.

Dans le cas d'une réduction de capital par le rachat et l'annulation des Parts Sociales Préférentielles, ces Parts Sociales Préférentielles rachetées confèrent, par action rachetée, le droit à (i) la valeur nominale des actions, plus (ii) la partie de la prime versée pour, et au moment de, la souscription de cette part (le «Prix d'Emission Initial»), plus tout Dividende Préférentiel Cumulatif Fixe (tel que défini ci-dessous), déclaré ou non (le «Prix de Rachat»).

Toutefois, si le prix de rachat des Parts Sociales Préférentielles excède la valeur nominale des parts devant être rachetées, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où le prix d'achat en excès ne dépasse pas les bénéfices totaux réalisés depuis la fin du dernier exercice social pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés et des sommes prélevées sur les réserves disponibles à cet effet, moins les pertes reportées et toutes sommes à porter en réserve en vertu des exigences de la Loi ou des Statuts.

Un tel rachat de Parts Sociales Préférentielles sera effectué au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas), adoptée dans les conditions requises pour modifier les Statuts, à la condition que ce rachat ait été proposé à chaque détenteur de Parts Sociales Préférentielles en proportion du Prix d'Emission Initial.

Sous réserve du rachat préalable de toutes les Parts Sociales Préférentielles, la Société peut racheter des Parts Sociales Ordinaires.

Le rachat des Parts Sociales Ordinaires sera réalisé au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas), adopté dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

Si le prix de rachat pour les Parts Sociales Ordinaires est supérieur à la valeur nominale des Parts Sociales Ordinaires devant être rachetées, ce rachat ne peut être décidé que dans la mesure où suffisamment de sommes distribuables sont disponibles quant au prix d'achat en excès.

Au moment du rachat et de l'annulation des parts concernées, le Prix de Rachat deviendra dû et payable par la Société.»

(...)

« **Art. 21.** Le solde créditeur du compte de profits et pertes, après déduction des dépenses, coûts, amortissements, charges et provisions représente le bénéfice net de la Société.

Chaque année, 5% (cinq pour cent) du bénéfice net sera transféré à la réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale s'élève à un dixième du capital social émis, tel que diminué ou augmenté périodiquement, mais redeviendra obligatoire si la réserve légale tombe en dessous de ces dix pour cent.

Après dotation à la réserve légale, chaque Part Sociale Préférentielle confère à son détenteur, au moment d'une distribution déclarée par la Société, le droit à un dividende cumulatif et préférentiel fixe (le "Dividende Cumulatif Préférentiel Fixe") au taux annuel de 8,24% sur le Prix d'Emission Initial, cumulé quotidiennement et calculé sur la base d'une année de 365 jours. Le Dividende Cumulatif Préférentiel Fixe est dû et payable annuellement.

Le Dividende Cumulatif Préférentiel Fixe doit être déclaré et distribué chaque année aux détenteurs desdites Parts Sociales Préférentielles.

Le Dividende Cumulatif Préférentiel Fixe ne peut être distribué qu'avec (i) l'approbation de l'assemblée générale des associés et (ii) à condition qu'à la date de clôture du dernier exercice social, l'actif net figurant dans les comptes annuels ne soit pas, ou suivant ces distributions, ne serait pas devenu, inférieur au montant du capital souscrit augmenté des réserves qui ne peuvent être distribués selon la loi ou en vertu des Statuts.

Le Dividende Cumulatif Préférentiel Fixe devra être payé aux détenteurs de Parts Sociales Préférentielles dans les 30 (trente) jours à compter de la date d'approbation de la distribution par l'assemblée générale des associés.

Si une partie ou la totalité du Dividende Cumulatif Préférentiel Fixe n'est pas déclarée en raison de l'absence de profit suffisant, le montant équivalent à ce Dividende Cumulatif Préférentiel Fixe commence à courir et devra être déclaré au moment de la déclaration subséquente de Dividende Cumulatif Préférentiel Fixe par la Société, en plus du Dividende Cumulatif Préférentiel Fixe lié à cet exercice social subséquent

Les détenteurs de Parts Sociales Préférentielles ne se voient conférer aucun droit à dividende en supplément du Dividende Cumulatif Préférentiel Fixe.

Seulement après et sous réserve du paiement du Dividende Cumulatif Préférentiel Fixe, l'assemblée générale des associés de la Société détermine, sur proposition du gérant unique ou du conseil de gérance, selon le cas, la manière dont le reste du bénéfice annuel net sera distribué aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires. Il peut décider de verser des

dividendes sur Parts Sociales Ordinaires, comme il pense convenir au mieux à l'objet social et à la politique de la Société. Dans le cas où l'assemblée générale des associés décide de procéder à la déclaration et au paiement de ce dividende au (x) détenteur(s) de Parts Sociales Ordinaires, chaque porteur de Parts Sociales Ordinaires a droit à ce dividende en proportion du Prix d'Emission Initial total payé au titre des Parts Sociales Ordinaires détenues.»

(...)

« **Art. 24.** L'assemblée générale des associés, avec le consentement d'au moins la moitié des associés détenant les trois quarts du capital social, doit nommer un ou plusieurs liquidateur(s), personne(s) physique(s) ou morale(s) et déterminer le mode de liquidation, les pouvoirs du/des liquidateur(s) et sa/leur rémunération.

Lorsque la liquidation de la Société est clôturée, le produit de la liquidation de la Société sera alloués aux associés comme suit:

- Premièrement, en priorité aux détenteurs de Parts Sociales Préférentielles pour un montant égal au Prix d'Emission Initial, augmenté de tout Dividende Cumulatif Préférentiel Fixe dû mais impayé, le cas échéant; et

- Deuxièmement, et seulement après et sous réserve du paiement du produit de la liquidation, au(x) détenteur(s) de Parts Sociales Préférentielles conformément à la phrase précédente, le boni de liquidation restant sera alloué aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires en proportion Prix d'Emission Initial versé eu égard aux Parts Sociales Ordinaires détenues.»

(...)

Troisième résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 565.001 GBP (cinq cent soixante-cinq mille une Livres Sterling), afin de le porter de son montant actuel de 12.500 GBP (douze mille cinq cent Livres Sterling) à 577.501 GBP (cinq cent soixante-dix-sept mille cinq cent une Livres Sterling), par l'émission de:

(i) 1 (une) nouvelle Part Sociale Ordinaire d'une valeur nominale de 1 GBP (une Livre Sterling) chacune (la «Nouvelle Part Sociale Ordinaire»), moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 29.710.528 GBP (vingt-neuf millions sept cent dix mille cinq cent vingt-huit Livres Sterling), qui est l'équivalent de 48.418.448 USD (quarante-huit millions quatre cent dix-huit mille quatre cent quarante-huit Dollars américains (la «Première Prime d'Emission») devant être allouée au Compte de Prime d'Emission Ordinaire, dont un montant de 1.250 GBP (mille deux cent cinquante Livres Sterling) sera alloué à la réserve légale de la Société; et

(ii) 565.000 (cinq cent soixante-cinq mille) nouvelles Parts Sociales Préférentielles d'une valeur nominale de 1 GBP (une Livre Sterling) (les «Nouvelles Parts Sociales Préférentielles»), moyennant le paiement d'une prime d'émission globale de 563.935.057 GBP (cinq cent soixante-trois millions neuf cent trente-cinq mille cinquante-sept Livres Sterling), qui est l'équivalent de 919.029.785 USD (neuf cent dix-neuf millions vingt-neuf mille sept cent quatre-vingt-cinq Dollars américains) (la «Seconde Prime d'Emission») devant être allouée au Compte de Prime d'Emission Préférentielle, dont un montant de 56.500 GBP (cinquante-six mille cinq cent Livres Sterling) sera alloué à la réserve légale de la Société.

La Nouvelle Part Sociale Ordinaire et les Nouvelles Parts Sociales Préférentielles sont ci-après désignées comme les «Nouvelles Parts Sociales» et la Première Prime d'Emission et la Deuxième Prime d'Emission sont ci-après désignées comme la «Prime d'Emission».

Les Nouvelles Parts Sociales seront souscrites et payées et la Prime d'Emission sera payée par l'Apporteur au moyen d'un apport en numéraire par l'Apporteur d'un montant de 594.210.586 GBP (cinq cent quatre-vingt-quatorze millions deux cent dix mille cinq cent quatre-vingt-six Livres Sterling), qui est l'équivalent de 968.369.000 USD (neuf cent soixante-huit millions trois cent soixante-neuf mille Dollars américains)

Quatrième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Apporteur des Nouvelles Parts Sociales et le paiement de la Prime d'Emission par voie d'un apport en numéraire d'un montant de 594.210.586 GBP (cinq cent quatre-vingt-quatorze millions deux cent dix mille cinq cent quatre-vingt-six Livres Sterling), qui est l'équivalent de 968.369.000 USD (neuf cent soixante-huit millions trois cent soixante-neuf mille Dollars américains), conformément au taux de change USD/GBP de 0,61362 au 26 juillet 2011 (l'«Apport»).

Intervention - Souscription - Paiement

Intervient alors l'Apporteur, ici représenté par Mme Sofia Afonso Da-Chao Conde, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

L'Apporteur déclare souscrire (i) à la Nouvelle Part Sociale Ordinaire, moyennant le paiement de la Première Prime d'Emission et (ii) aux Nouvelles Parts Sociales Préférentielles, moyennant le paiement de la Seconde Prime d'Emission.

Les Nouvelles Parts Sociales ainsi que la Prime d'Emission ont été entièrement libérées par l'Apporteur par voie d'un apport en numéraire.

La preuve de l'Apport a été donnée au notaire soussigné qui reconnaît expressément que le montant de 594.210.586 GBP (cinq cent quatre-vingt-quatorze millions deux cent un mille cinq cent quatre-vingt-six Livres Sterling), qui est l'équivalent de 968.369.000 USD (neuf cent soixante-huit millions trois cent soixante-neuf mille Dollars américains), est désormais à la disposition de la Société.

Cinquième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, et l'Apport ayant été totalement réalisé, l'associé unique de la Société détient la totalité des 12.501 (douze mille cinq cent une) Parts Sociales Ordinaires et 565.000 (cinq cent soixante-cinq mille) Parts Sociales Préférentielles de ces parts.

Le notaire acte que toutes les parts sociales mentionnées ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement prendre la résolution ci-dessous.

Sixième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, et l'Apport ayant été totalement réalisé, il est unanimement décidé de modifier l'article 8, paragraphe 1 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 577.501 GBP (cinq cent soixante-dix-sept mille cinq cent une Livres Sterling), représenté par:

- 12.501 (douze mille cinq cent une) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de 1 GBP (une Livre Sterling) chacune (les «Part(s) Sociale(s) Ordinaire(s)»; et

- 565.000 (cinq cent soixante-cinq mille) parts sociales préférentielles d'une valeur nominale de 1 GBP (une Livre Sterling) chacune (les «Part(s) Sociale(s) Préférentielle(s)).

[...]

Estimation des coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, de quelque type que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cette augmentation de capital, ont été estimés à environ six mille huit cents euros (€ 6.800,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

A la suite de quoi le présent acte notarié a été rédigé à Esch-sur-Alzette au jour indiqué en tête du présent document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête des personnes comparantes les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 04 août 2011. Relation: EAC/2011/10643. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011113508/472.

(110129493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

Truvo A1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 93.755,53.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 143.283.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-second day of July.

Before Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Apax WW Nominees Limited, a company incorporated under the laws of English and Wales, having its registered office at 33 Jermyn Street, London SW1Y 6DN, United Kingdom, and registered with the Companies House under number 04693597 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mrs Cindy Teixeira, private employee, residing in Luxembourg,

pursuant to a proxy dated 22 July 2011 (such proxy to be registered together with the present deed),

being the sole member of Truvo A1 S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée, with registered office at 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 143283 and incorporated under the name of "Apax Truvo 1" by deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem on 26th November 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial") number 2987 of 18th December 2008.

The articles have been amended for the last time by a deed of Maître Gérard Lecuit on 8th September 2009, published in the Memorial number 2039 of 17th October 2009.

The proxyholder declared and requested the notary to record that:

1) The Sole Shareholder holds all nine million three hundred seventy-five thousand five hundred fifty-three (9,375,553) shares in issue in the Company so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

2) The items on which resolutions are to be passed are as follows:

a) Decision to put the Company into liquidation and dissolution of the Company.

b) Appointment of FAcTS Services S.A. as liquidator of the Company and determination of the powers of the liquidator, granting the liquidator the largest powers provided for by law.

Thereafter the following resolutions were passed:

First resolution

The Sole Shareholder decided to dissolve the Company and put it into liquidation. The Sole Shareholder noted that the Company subsists for the sole purpose of its liquidation.

Second resolution

The Sole Shareholder appointed FAcTS Services S.A., a société anonyme, with registered office at 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 98790, as liquidator of the Company.

The largest powers, particularly those set forth in articles 144 and following of the law of 10th August, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), are granted to the liquidator by the sole member. The Sole Shareholder authorises the liquidator in advance to execute the acts and enter into the deeds set forth in article 145 of the Law without any special authorisation from the sole member, if such authorisation is required by law.

The Sole Shareholder dispenses the liquidator from drawing up an inventory and agrees that the liquidator may refer to the books of the Company.

The liquidator may delegate, under its responsibility, all or part of its powers to one or more proxies with respect to specific acts or deeds.

The liquidator is authorised, to the extent required, to proceed to any interim liquidation surplus payments as the liquidator deems fit.

There being no further business, the meeting is terminated.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at 1,100 Euros.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person the present deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons, in case of any discrepancy between the English and the French texts, the English text shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this document.

This document having been read to the appearing person, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-deuxième jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Apax WW Nominees Limited, une limited company, constituée et existant selon les lois du Pays de Galles et d'Angleterre, ayant son siège social au 33 Jermyn Street, London SW1Y 6DN, United Kingdom, et enregistrée auprès du Companies House sous le numéro 4693597 (l'«Associé Unique»),

ici représentée par Madame Cindy Teixeira, employée privée, résidant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration en date du 22 juillet 2011 (laquelle procuration restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui),

étant l'associé unique de Truvo A1 S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143283, et constituée sous la dénomination de «Apax Truvo 1» par acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, le 26 novembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 2987 du 18 décembre 2008. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois

suivant acte du notaire Gérard Lecuit en date du 8 septembre 2009, publié au Mémorial numéro 2039 du 17 octobre 2009.

Le mandataire a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1) L'Associé Unique détient la totalité des neuf millions trois cent soixante-quinze mille cinq cent cinquante-trois (9.375.553) parts sociales émises dans la Société de sorte que des décisions peuvent valablement être prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2) Les points sur lesquels des résolutions doivent être passées sont les suivants:

- a) Décision de mettre la Société en liquidation et dissolution de la Société.
- b) Désignation de FAcTS Services S.A. en tant que liquidateur de la Société et détermination des pouvoirs du liquidateur conférant au liquidateur les pouvoirs les plus étendus prévus par la loi.

A la suite de quoi, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique a décidé de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation. L'associé unique a noté que la Société existe pour les seuls besoins de sa liquidation.

Deuxième résolution

L'Associé Unique a nommé FAcTS Services S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 98790, en tant que liquidateur de la Société.

L'Associé Unique confère au liquidateur les pouvoirs les plus étendus, spécialement ceux prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»). L'Associé Unique autorise par avance le liquidateur à accomplir les actes et conclure les contrats prévus à l'article 145 de la même loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'associé unique dans le cas où celle-ci est requise par la loi.

Le liquidateur est dispensé par l'Associé Unique de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations ou contrats spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il déterminera.

Le liquidateur est autorisé, dans la mesure requise, de procéder au paiement de tout boni de liquidation intérimaire tel qu'il estime opportun.

Plus rien n'étant prévu à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges de quelque nature que ce soit qui incombent à la Société sont estimés à 1.100 Euros.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête de la même personne comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite à la personne comparante connue du notaire par ses nom, prénoms, état et demeure, la personne comparante a signé avec le notaire le présent acte original.

Signé: C. Teixeira, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 25 juillet 2011. Relation: LAC/2011/33604. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2011.

Référence de publication: 2011116681/116.

(110133815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2011.

Rohstoff- und Metallhandelskontor S.à r.l. et Cie S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-8017 Strassen, 18, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 142.323.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011116100/9.

(110133311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2011.

Rema One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 38.700,00.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 123.463.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 août 2011.

Référence de publication: 2011116099/11.

(110132734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2011.

Recyfe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1615 Luxembourg, 7, rue Alcide de Gasperi.

R.C.S. Luxembourg B 76.773.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011116098/10.

(110133094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2011.

Carrosserie Salis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8077 Bertrange, 259, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 162.898.

STATUTS

L'an deux mille onze, le troisième jour du mois d'août.

Pardevant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

Monsieur Mauro SALIS, débosseleur-peintre, né à Lanusei (Italie), le 5 novembre 1966, demeurant à L-4951 Bascharage, 47, cité Charles de Gaulle;

Monsieur Fabrice PICARD, assistant administratif, né à Luxembourg le 4 août 1976, demeurant à L-8372 Hobscheid, 12, Grand Rue.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

« **Art. 1^{er}** . Il est formé par les présentes, par les personnes comparantes, et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la "Société").

Art. 2. La Société a pour objet l'exploitation d'un atelier de réparation, de débosselage, de peinture, d'entretien et de travaux de carrosserie pour tous véhicules automoteurs.

Elle pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

De façon générale, la Société pourra réaliser toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La dissolution de la Société peut être demandée en justice pour justes motifs. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la Société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Art. 4. La Société prend la dénomination sociale de «Carrosserie Salis S.à r.l.».

Art. 5. Le siège de la Société est établi dans la commune de Bertrange.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de gérance, et en tout endroit du Grand Duché de Luxembourg aux termes d'une décision prise par assemblée tenue dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

La Société peut ouvrir des succursales dans tout autre lieu du pays, ainsi qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400.-) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (EUR 124.-) chacune, toutes les parts sociales étant intégralement souscrites et entièrement libérées.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision écrite et régulièrement publiée de l'associé unique, sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 16 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale ouvre un droit à l'actif social de même qu'aux bénéfices réalisés au cours de l'exercice, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un unique propriétaire pour chacune d'elles.

Les copropriétaires indivis des parts sociales sont tenus d'être représentés auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. En cas d'associé unique, les cessions et transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les dispositions suivantes sont applicables.

10.1 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, sans que les associés puissent revendiquer un quelconque droit de préemption sur les parts cédées en cas de cession entre associés.

10.2 Si un associé se propose de céder tant à titre gratuit qu'à titre onéreux tout ou partie de ses parts sociales à un non-associé, les conditions énumérées ci-après doivent être observées:

- Les autres associés bénéficient d'un droit de préemption en ce sens que cet associé cédant doit les offrir préalablement à ses co-associés. L'importance des parts offertes aux co-associés doit se faire proportionnellement à leur participation dans la Société. Ladite offre faite aux co-associés devra se faire au moins six (6) mois avant la fin de l'exercice en cours.

- En cas de désaccord persistant des associés sur le prix après un délai de quatre semaines de la notification de l'offre de cession aux co-associés, le ou les associés qui entendent céder les parts sociales, le ou les associés qui se proposent de les acquérir désigneront chacun un expert pour nommer ensuite un autre expert destiné à les départager en cas de désaccord entre parties pour fixer la valeur de cession, en se basant sur le bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou des deux dernières années(s).

- La Société communique par lettre recommandée le résultat de l'expertise aux associés en les invitant à faire savoir dans un délai de quatre semaines s'ils sont disposés à acheter ou céder leurs parts sociales au prix arrêté. Le silence de la part des associés pendant ce délai équivaut à un refus. Si plusieurs associés déclarent vouloir acquérir des parts sociales, les parts sociales proposées à la vente seront offertes aux associés qui entendent les acquérir en proportion de leur participation dans la société. L'associé qui entend les céder peut les offrir à des non-associés, étant entendu qu'un droit de préemption est encore réservé aux autres associés en proportion de leurs participations pendant un délai de deux mois à partir de la date de l'offre et suivant les conditions de celle-ci.

Les dispositions ci-dessus sont applicables à toute aliénation, tant à titre gratuit qu'à titre onéreux, de parts sociales.

En cas de pluralité d'associés, la mise en gage ou le nantissement des parts sociales pour raison d'un cautionnement quelconque ainsi que l'apport des parts sociales comme contre-valeur d'une fraction ou de la totalité du capital, dans le capital d'une société, sont interdites sans l'accord des associés statuant comme en matière de modification de statuts.

Art. 11. Sans préjudice du droit de préemption prévu entre associés à l'article 10 qui précède, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Sans préjudice du droit de préemption prévu entre associés à l'article 10 qui précède, les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Dans le cas de l'alinéa 2 qui précède, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sociales sont transmises, soit à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant, mais le consentement est requis lorsque les parts sociales sont transmises à d'autres héritiers légaux.

Les héritiers ou les bénéficiaires d'institutions testamentaires ou contractuelles qui n'ont pas été agréées et qui n'ont pas trouvé un cessionnaire réunissant les conditions requises, peuvent provoquer la dissolution anticipée de la société, trois mois après une mise en demeure signifiée aux gérants par exploit d'huissier et notifiée aux associés par pli recommandé à la poste.

Toutefois, pendant ledit délai de trois mois, les parts sociales du défunt peuvent être acquises, soit par les associés, sous réserve de la prescription de la dernière phrase de l'article 199, soit par un tiers agréé par eux, soit par la société elle-même, lorsqu'elle remplit les conditions exigées pour l'acquisition par une société de ses propres titres.

Le prix de rachat des parts sociales se calcule sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

S'il n'a pas été distribué de bénéfice, ou s'il n'intervient pas d'accord sur l'application des bases de rachat indiquées par l'alinéa précédent, le prix sera fixé, en cas de désaccord, par les tribunaux.

L'exercice des droits afférents aux parts sociales du défunt est suspendu jusqu'à ce que le transfert de ces droits soit opposable à la société.

Au surplus, il ne pourra être contracté d'emprunt par voie publique d'obligations, ni procédé à une émission publique de parts sociales.

Art. 12. La Société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés.

Art. 13. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocable(s) ad nutum.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux qui sont expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 14. La Société sera engagée par la signature de son gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, peut sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Tout litige dans lequel la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance représenté par un gérant délégué à cet effet.

Art. 15. Les réunions du Conseil de Gérance auront lieu au Grand-Duché de Luxembourg. Le Conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par procuration. Les résolutions du Conseil de gérance sont adoptées à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

En cas d'urgence, les résolutions écrites signées par l'ensemble des membres du Conseil de gérance seront valablement passées et effectives comme si passées lors d'une réunion dûment convenue et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou plusieurs exemplaires d'une résolution identique et peuvent être prouvées par lettre, fax ou communication similaire.

De plus, tout membre qui participe aux débats d'une réunion du Conseil de gérance aux moyens d'un appareil de communication (notamment par téléphone), qui permet à tous les membres présent à cette réunion (que ce soit en personne ou par procuration ou tout autre appareil de communication) d'entendre et d'être entendu par les autres membres à tout moment, sera supposé être présent à cette réunion et sera comptabilisé pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les questions à l'ordre du jour de cette réunion. Si une résolution est prise par voie de conférence téléphonique, la résolution sera considérée comme ayant été prise au Luxembourg si l'appel provient initialement du Luxembourg.

Art. 16. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Toutefois, la Société est liée par les actes accomplis par les gérants, même si ces actes excèdent l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait l'objet social ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, sans que la publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Art. 17. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, sans préjudice des autres dispositions de l'article 194 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 18. Une assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra le premier lundi du mois de mai de chaque année au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 19. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 20. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut par lui-même ou par un fondé de pouvoir, prendre au siège social de la Société, communication de l'inventaire, du bilan et du rapport du conseil de surveillance (si la Société compte plus de vingt-cinq associés parmi ses rangs, conformément aux dispositions prescrites par la loi).

Art. 21. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé au moins cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Art. 22. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique, ou le cas échéant les associés, s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

Disposition transitoire:

Par dérogation le premier exercice social commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2011.

Souscription et Libération:

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les comparants préqualifiés, déclarent souscrire cent (100) parts sociales comme suit:

- Monsieur Mauro SALIS, préqualifié,	75 parts
- Monsieur Fabrice PICARD, préqualifié,	25 parts
TOTAL: cent parts sociales	100 parts

La libération intégrale du capital social a été faite par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cent euros (EUR 12.400.-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution au montant de neuf cents euros (EUR 900.-).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants qualifiés ci-avant, représentant l'intégralité du capital social souscrit, se considérant comme dûment convoqué, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- Est nommé gérant administratif de la Société, pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Fabrice PICARD, assistant administratif, né à Luxembourg le 4 août 1976, demeurant à L-8372 Hobscheid, 12, Grand Rue.
- 2.- Est nommé gérant technique de la Société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Mauro SALIS, débosseleur-peintre, né à Lanusei (Italie), le 5 novembre 1966, demeurant à L-4951 Bascharage, 47, cité Charles de Gaulle.
- 3.- La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants prénommés.
- 4.- L'adresse du siège social de la Société est fixée à L-8077 Bertrange, 259, rue de Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Bergem, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Salis, F. Picard, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 8 août 2011. Relation: RED/2011/1688. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Releveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 8 août 2011.

Référence de publication: 2011117494/195.

(110134743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

Rommel Soparfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 89.960.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2011.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2011116104/12.

(110133182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2011.

Sansar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 126.067.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

SANSAR S.A.

Référence de publication: 2011116112/11.

(110133305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2011.

RBS Infrastructure Capital Holdings (Netherlands) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 82.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 122.833.

In the year two thousand and eleven, on the sixteenth of May.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned (the "Notary").

RBS PPP Investments S.C.A. S.I.C.A.R., a société d'investissement en capital à risque incorporated in Luxembourg under the form of a société en commandite par actions whose registered office is at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 118.993 (the "Sole Unitholder" or "Subscriber") in its capacity as Sole Unitholder of RBS Infrastructure Capital Holdings (Netherlands) S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 122.833, incorporated by a deed drawn up by Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 13 December 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 223 page 10658 on 21 February 2007 and whose articles of association (the "Articles") have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary, dated October 28, 2009 and published in the Mémorial N° 2357 on December 3, 2009 (the "Company"); hereby takes the following written resolutions in accordance with the provisions of article 200-2 of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended ("Article 200-2").

The Sole Unitholder is represented at the meeting by Jérôme Mullmaier, Avocat, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

First resolution

The Sole Unitholder decides to increase the Company's unit capital by an amount of seventy thousand Euro (EUR 70,000.-), so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) up to eighty-two thousand five hundred Euro (EUR 82,500.-) by the issue of two thousand eight hundred (2,800) new units, having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each and having the same rights and obligations as the existing units of the Company (collectively referred to as the "New Units"), plus a unit premium of a total amount of three million seven hundred seventy-six thousand six hundred sixty seven Euro (EUR 3,776,667.-) (the "Unit Premium").

All the New Units are wholly subscribed by the Subscriber and paid up by contribution in kind (the "Contribution") consisting in one thousand (1,000) fully paid units, having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, the Subscriber holds in the unit capital of RBS Infrastructure Capital Holdings (France) S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) whose registered office is at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 123.078, for an aggregate amount of three million eight hundred forty-six thousand six hundred sixty-seven Euro (EUR 3,846,667.-).

The amount of seventy thousand Euro (EUR 70,000.-) is allocated to the unit capital of the Company and the amount of three million seven hundred seventy-six thousand six hundred sixty-seven Euro (EUR 3,776,667.-) is allocated to a special unit premium account of the Company.

Evidence of the Contribution and its value has been given to the Notary by a copy of a contribution agreement and a valuation report which shows that the managers of the Company have confirmed that the value of the Contribution made by the Subscriber is at least equal to the nominal value plus premium of the New Units. The copy of the contribution agreement and the valuation report shall remain annexed to the present deed and shall be registered with it.

Second resolution

As a consequence of the above-mentioned resolution, article 5 of the Articles of the Company is amended and now reads as follows:

" **Art. 5. Corporate Capital.** The unit capital is set at eighty-two thousand five hundred Euro (EUR 82,500.-) represented by three thousand three hundred (3,300) units of twenty five Euro (EUR 25.-) each."

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately three thousand three hundred Euros (3,300.- EUR).

Statement

The Notary, who understands and speaks English, states that the present deed is written in English, followed by a French version, and that at the request of the Sole Unitholder, in case of divergence between the English and the French texts, the English version will prevail.

This notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

This document having been read to the proxyholder of the Sole Unitholder, who is known to the Notary by his/her name, first name, civil status and residence, the proxyholder and the Notary have together signed this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le seize mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné (le "Notaire").

RBS PPP Investments S.C.A. S.I.C.A.R., une société d'investissement en capital à risque constituée au Luxembourg sous la forme d'une société en commandite par actions, ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.993 (l' "Associé Unique" ou le "Souscripteur") en sa qualité d'Associé Unique de RBS Infrastructure Capital Holdings (Netherlands) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122.833, constituée par un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, en date du 13 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations (le "Mémorial") numéro 223, page 10658 daté du 21 février 2007 et dont les statuts (les "Statuts") ont été modifiés par un acte du notaire instrument en date du 28 octobre 2009, publié au Mémorial N° 2357 du 3 Décembre 2009 (la "Société"); adopte par la présente les résolutions écrites suivantes conformément à l'Article 200-2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée (l'"Article 200-2").

L'Associé Unique est représenté par Jérôme Mullmaier, Avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de soixante-dix mille Euro (70.000,- EUR), afin de l'élever de son montant actuel de douze mille cinq cents Euro (12.500,- EUR) à quatre-vingt-deux mille cinq cents Euro (82.500,- EUR), par l'émission de deux mille huit cents (2.800) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euro (25,- EUR) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes de la Société (désignées ensemble comme les "Nouvelles Parts Sociales"), avec une prime d'émission d'un montant total

de trois millions sept cent soixante-seize mille six cent soixante-sept Euro (3.776.667,- EUR) devant être attachée aux Nouvelles Parts Sociales (la "Prime d'Emission").

Toutes les Nouvelles Parts Sociales sont intégralement souscrites par le Souscripteur et libérées par un apport en nature (l' "Apport") consistant en mille (1.000) parts sociales entièrement libérées, ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euro (25,-EUR) chacune, détenues par le Souscripteur dans le capital social de RBS Infrastructure Capital Holdings (France) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123.078, pour un montant total de trois millions huit cent quarante-six mille six cent soixante-sept Euro (3.846.667,- EUR).

Le montant de soixante dix mille Euro (70.000,- EUR) est alloué au capital social de la Société et le montant de trois millions sept cent soixante-seize mille six cent soixante-sept Euro (3.776.667,- EUR) est alloué au compte spécial de prime d'émission de la Société.

La preuve de l'Apport et de sa valeur a été donnée au Notaire par la copie d'un contrat d'apport et d'un rapport d'évaluation qui montre que les gérants de la Société ont confirmé que la valeur de l'Apport fait par le Souscripteur est au moins égale à la valeur nominale plus la prime des Nouvelles Parts Sociales. La copie du contrat d'apport et du rapport d'évaluation restera annexée au présent acte et sera enregistrée avec lui.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution mentionnée ci-dessus, l'article 5 des Statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital social est fixé à quatre-vingt-deux mille cinq cents Euro (82.500,- EUR), représenté par trois mille trois cent (3.300) parts sociales de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune."

Coûts

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges de quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société comme résultant du présent acte sont estimés à approximativement trois mille trois cents Euros (3.300.- EUR).

Déclaration

Le Notaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare que le présent acte est rédigé en anglais suivi par une version française, et qu'à la demande de l'Associé Unique, en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

Dont Acte.

Cet acte notarié a été préparé à Luxembourg, le jour mentionné au début de ce document.

Ce document ayant été lu au mandataire de l'Associé Unique, qui est connu par le Notaire par ses nom de famille, prénom, état civil et résidence, le mandataire et le Notaire ont ensemble signé le présent acte.

Signé: J. MULLMAIER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 mai 2011. Relation: LAC/2011/24091. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2011.

Référence de publication: 2011116101/128.

(110133175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2011.

Denning & Co. Investments Ltd. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 34, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 52.923.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires pour l'exercice 2009 tenue de manière extraordinaire à 11.00 heures le 1^{er} Juin 2011

Extrait des résolutions

4. L'assemblée générale décide de renouveler les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes, à savoir:

administrateurs:

- Michel BOURKEL, 34, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg;
- Anique BOURKEL, 34, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg;

- GESTION&ADMINISTRATION S.A., Company nr. 29441, Nia Mall, Vaea Street, Lev. 2, Apia, WS Samoa Occidentales;

administrateur-délégué:

- Michel BOURKEL, 34, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg;

commissaire aux comptes:

- Fiduciaire Centra Fides S.A., R.C.S. Luxembourg B 39.844, 8 rue Dicks, L-1417 Luxembourg;

qui tous acceptent, pour l'année 2010 et jusqu'à l'assemblée générale à être tenue en 2011;

Référence de publication: 2011116822/22.

(110133656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2011.

Siola S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 46.799.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011116119/11.

(110133340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2011.

Skorpio Capital Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 134.927.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011116120/9.

(110133391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2011.

Centaur Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 116.538.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2011.

Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.

Signatures

Domiciliation Agent

Référence de publication: 2011116192/14.

(110132092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2011.

Smeraldo S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 119.033.

Le domicile de la société SMERALDO S.A., R.C.S. Luxembourg B n°119033, constituée le 25 août 2006 par-devant Maître Jean SECKLER, Notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), publié au Mémorial C N°2051 du 02.11.2006, établi au 17, rue Beaumont L - 1219 Luxembourg, a été dénoncé le 12.08.2011.

Luxembourg, le 12.08.2011.

MANACO S.A.

Signature

Référence de publication: 2011116122/12.

(110133153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2011.

Somaf Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 141.303.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 juillet 2011.
Référence de publication: 2011116124/10.
(110133287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2011.

Tiger Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 479.622,15.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 117.414.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 09 août 2011.
Référence de publication: 2011116129/11.
(110133408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2011.

E.G.D.L. S.A., Electricité du Grand Duché de Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4702 Pétange, 16, rue Robert Krieps.
R.C.S. Luxembourg B 102.381.

Se référant à l'autorisation conférée par l'Assemblée générale des actionnaires du 29 avril 2011, le Conseil d'Administration, lors de sa réunion du 29 avril 2011, a décidé de déléguer les pouvoirs nécessaires à la gestion journalière de la Société à Messieurs Olivier WATRIN, domicilié professionnellement à L-4702 Pétange, 16, rue Robert Krieps et Franck BECHEREL, domicilié professionnellement à L-3254 Bettembourg, 156, route de Luxembourg, tous deux administrateurs de la Société.

Leur mandat d'administrateurs-délégués viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle de 2015, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2014.

La représentation de la Société est régie par l'article 8 des statuts qui prévoit que la Société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs délégués.

Pour extrait conforme
E.G.D.L. S.A.
Electricité du Grand Duché de Luxembourg S.A.
Société anonyme
Signatures

Référence de publication: 2011117383/21.
(110133888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2011.

Ifile S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 38.865.

Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Statutaire tenue exceptionnellement le 27 juin 2011

- les mandats d'Administrateurs de Catégorie A, de la société BUNSHA INTERNATIONAL, représentée par Monsieur Edgard BONTE, de Monsieur Pierre BUCHSENSCHUTZ, Monsieur Bruno RESSEGUIER et Monsieur Olivier MOTTE, sont reconduits pour une période de six ans; soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2017.

- les mandats d'Administrateurs de Catégorie B, de Monsieur Harald CHARBON, Monsieur Marc LIMPENS et Monsieur Alain RENARD sont reconduits pour une période de six ans; soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2017

- le mandat de Commissaire aux Comptes de la société ERNST & YOUNG est reconduit pour une période d'un an. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Certifié conforme

IFILE S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011117657/19.

(110134741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

Zimmer & Schulz Lux-International Sarl-Fiduciaire-Expert Comptable, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 12, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 40.574.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 11 août 2011.

Référence de publication: 2011116173/10.

(110132691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2011.

Alternative Leaders S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8-10, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 82.731.

Extrait de Résolution Circulaire du Conseil d'Administration du 8 juin 2011:

Le Conseil d'Administration a décidé, par voir de Résolution Circulaire du 8 juin 2011:

- D'accepter les démissions de Messieurs Frédéric NEEFS et Vladimir RAKOVITCH en tant que Directeurs Délégués d'Alternative Leaders S.A., à compter du 8 juin 2011.

- D'accepter la nomination de Monsieur Cyrille NOVAK, résidant professionnellement au 8-10, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, en tant que Directeur Délégué d'Alternative Leaders SA., à compter du 8 juin 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ALTERNATIVE LEADERS SA

8-10 Avenue Marie-Thérèse

L-2132 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2011116186/18.

(110132584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2011.

Belgian European Agencies, Société Anonyme.

Siège social: L-8832 Rombach, 8, route de Bigonville.

R.C.S. Luxembourg B 104.675.

L'an deux mille onze, le quatre août.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme «BELGIAN EUROPEAN AGENCIES S.A.», (matr. 1997 22 02 471), avec siège social à L-9647 Doncols, 7, Bohey,

constituée, suivant acte reçu par Maître Georges D'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 12 février 1997, publié au Mémorial C, numéro 295 du 13 juin 1997,

modifiée suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 21 décembre 2001, publié au Mémorial C, numéro 544 du 8 avril 2002,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro d'immatriculation B 104.675.

La séance est ouverte à 15.30 heures sous la présidence de Monsieur Belahouel KHEIRAT, commerçant, demeurant à B-1180 Bruxelles, 88, avenue Houzeau.

L'assemblée renonce à l'unanimité à la nomination d'un secrétaire et d'un scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée au présent procès-verbal, après avoir été signée par les actionnaires présents, les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

II. Qu'il résulte de ladite liste de présence que les 1.250 actions, représentatives du capital social, sont toutes représentées à la présente assemblée et qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents se

reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu parfaite connaissance de l'ordre de jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que, dès lors, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, conçu comme suit:

1. Transfert de siège vers L-8832 Rombach, 8, route de Bigonville et modification du 2^e alinéa de l'article 1^{er} des statuts;
2. Démission de FLASCH SA HOLDING et WOLFINA SA HOLDING en tant qu'administrateurs;
3. Nomination de Monsieur Stefano FASCIANELLA, né à Anderlecht (Belgique) le 21 février 1993 (matr. 1993 02 21 395), demeurant à B-1740 Ternat, 63, Bodegemstraat, au poste d'administrateur pour une durée de six ans;
4. Nomination de Monsieur Belahouel KHEIRAT, né à Tiaret (Algérie) le 19 avril 1945, demeurant à B-1180 Bruxelles, 88, avenue Houzeau, au poste d'administrateur pour une durée de six ans;
5. Démission de Monsieur Wolfram WAMBSGANSS en tant que commissaire aux comptes;
6. Nomination d'un nouveau commissaire;
7. Renouvellement du mandat de l'administrateur Monsieur Giovanni FASCIANELLA pour une durée de six ans;
8. Divers.

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de Doncols vers à L-8832 Rombach, 8, route de Bigonville et de modifier par conséquent le 1^{er} alinéa de l'article 2 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 2. (1^{er} alinéa).** Cette société aura son siège social à Rambrouch. La durée est illimitée.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale accepte la démission de la société FLASCH SA HOLDING et de la société WOLFINA SA HOLDING de leur poste d'administrateurs avec effet immédiat et leur confère pleine et entière décharge.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de nommer Stefano FASCIANELLA, né à Anderlecht (Belgique) le 21 février 1993 (matr. 1993 02 21 395), demeurant à B-1740 Ternat, 63, Bodegemstraat, au poste d'administrateur pour une durée de six ans.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de nommer Monsieur Belahouel KHEIRAT, né à Tiaret (Algérie) le 19 avril 1945, demeurant à B-1180 Bruxelles, 88, avenue Houzeau, au poste d'administrateur pour une durée de six ans.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale accepte la démission de Monsieur Wolfram WAMBSGANSS avec effet immédiat et lui confère pleine et entière décharge comme commissaire aux comptes.

Sixième résolution

L'assemblée décide de nommer comme commissaire aux comptes la société «LA FIDUCIAIRE COMPTABLE COMP-TAFISC Sàrl», avec siège social à L-8832 Rombach-Martelange, 18, route de Bigonville, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 144.397 pour une durée de 6 ans.

Septième résolution

L'assemblée décide de renouveler le mandat de l'administrateur Giovanni FASCIANELLA pour une durée de six ans et le nomme administrateur-délégué pour la même durée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef des présentes à environ 750,- EUR.

Déclaration

Les associés déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

DONT ACTE, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite, les comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Belahouel KHEIRAT, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 5 août 2011. Relation: DIE/2011/7517. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Ries.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de la publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 17 août 2011.

Référence de publication: 2011117018/80.

(110134304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2011.

Avylux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2410 Strassen, 125, rue de Reckenthal.

R.C.S. Luxembourg B 136.160.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour compte de Avylux Sàrl

Fiduplan S.A.

Signature

Référence de publication: 2011116188/13.

(110132117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2011.

LSREF Summer Holdings, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 735.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 147.684.

In the year two thousand and eleven, on the eighth day of August.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 91.796, represented by Mr Philippe Jusseau, (the Sole Shareholder),

here represented by Ms Josiane Meissener, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on 5 August 2011,

(the Sole Shareholder),

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of LSREF Summer Holdings S.à r.l. (the Company), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 147.684, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer dated 6 August 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N° 1768 of 12 September 2009, that has been amended several times and for the last time pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer dated 8 July 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Sole Shareholder acknowledges that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Decision to reduce the share capital of the Company from its current amount of EUR 737,375 (seven hundred thirty-seven thousand three hundred seventy-five euro) by an amount of EUR 1,875 (one thousand eight hundred and seventy-five euro) to an amount of EUR 735,500 (seven hundred thirty-five thousand five hundred euro) via the cancellation of 15 (fifteen) ordinary shares, with a par value of EUR 125 (one hundred twenty-five euro) each;

2. Amendment of article 6 of the articles of association of the Company; and

3. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company and any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company to the registration of the cancelled shares in the share register of the Company.

This having been declared, the Sole Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to reduce the share capital of the Company from its current amount of EUR 737,375 (seven hundred thirty-seven thousand three hundred seventy-five euro), represented by 5,899 (five thousand eight hundred ninety-nine) ordinary shares with a nominal value of EUR 125 (one hundred twenty-five euro) each,

by an amount of EUR 1,875 (one thousand eight hundred and seventy-five euro)

to an amount of EUR 735,500 (seven hundred thirty-five thousand five hundred euro), represented by 5,884 (five thousand eight hundred eighty-four) ordinary shares with a nominal value of EUR 125 (one hundred twenty-five euro) each,

by way of the cancellation 15 (fifteen) ordinary shares having a nominal value of EUR 125 (one hundred twenty-five euro) each, and to reimburse to the Sole Shareholder the said amount of EUR 1,875 (one thousand eight hundred and seventy-five euro).

As a consequence of the share capital reduction, the Sole Shareholder holds 5,884 (five thousand eight hundred eighty-four) ordinary shares of the Company.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the articles of association of the Company, which English version shall be henceforth reworded as follows:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 735,500 (seven hundred thirty-five thousand five hundred euro), represented by 5,884 (five thousand eight hundred eighty-four) ordinary shares with a nominal value of EUR 125 (one hundred twenty-five euro) each."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorises any manager of the Company and any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg, to proceed on behalf of the Company to the registration of the cancelled shares in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith.

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg on the day indicated above.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing party and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing party, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le huit août.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg.

A COMPARU:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.796, représentée par M. Philippe Jusseau, (l'Associé Unique).

ici représentée par Mme Josiane Meissener, employée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 5 août 2011,

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeurera attachée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée LSREF Summer Holdings S.à r.l. (la Société), société de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.684, constituée selon acte de Maître Martine Schaeffer du 6 août 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 1768 du 12 septembre 2009, modifié à plusieurs reprises et la dernière fois selon acte de Maître Martine Schaeffer du 8 juillet 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Associé Unique déclare que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

114720

Ordre du jour

1. Réduction de capital de la Société de son montant actuel de EUR 737.375 (sept cent trente-sept mille trois cent soixante-quinze euros) par un montant de EUR 1.875 (mille huit cent soixante-quinze euros) à un montant de EUR 735.500 (sept cent trente-cinq mille cinq cents euros) par voie d'annulation de 15 (quinze) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune;

2. Modification de l'article 6 des statuts de la Société; et

3. Modification du registre de parts sociales de la Société de façon à refléter les changements effectués ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société ou tout avocat ou employé d'Allen & Overy Luxembourg, afin d'effectuer au nom de la Société, par sa seule signature, pour le compte de la Société, l'enregistrement des parts sociales annulées dans le registre de parts sociales de la Société.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique représenté comme indiqué ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de réduire le capital social de la Société par un montant de EUR 1.875 (mille huit cent soixante-quinze euros)

pour le porter de son montant actuel EUR 737.375 (sept cent trente-sept mille trois cent soixante-quinze euros), représenté par 5.899 (cinq mille huit cent quatre-vingt-dix-neuf) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune,

à un montant de EUR 735.500 (sept cent trente-cinq mille cinq cents euros), représenté par 5.884 (cinq mille huit cent quatre-vingt-quatre) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune,

par voie d'annulation de 15 (quinze) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, et de rembourser ce montant EUR 1.875 (mille huit cent soixante-quinze euros) à l'Associé Unique.

Suite à cette réduction de capital, l'Associé Unique détient 5.884 (cinq mille huit cent quatre-vingt-quatre) parts sociales ordinaires émises par la Société.

Seconde résolution

Suite à la première résolution, l'Associé Unique de la Société décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 735.500 (sept cent trente-cinq mille cinq cents euros), représenté par 5.884 (cinq mille huit cent quatre-vingt-quatre) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune."

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre de parts sociales de la Société afin de refléter les changements effectués ci-dessus et mandate et autorise par la présente tout gérant de la Société et tout avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg, afin d'effectuer pour le compte de la Société l'enregistrement des parts sociales annulées dans le registre de parts sociales de la Société et de prendre en charge toute formalité en relation avec ce point.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de la partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. Meissener et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 août 2011. LAC/2011/36182. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2011.

Référence de publication: 2011116578/136.

(110133631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2011.